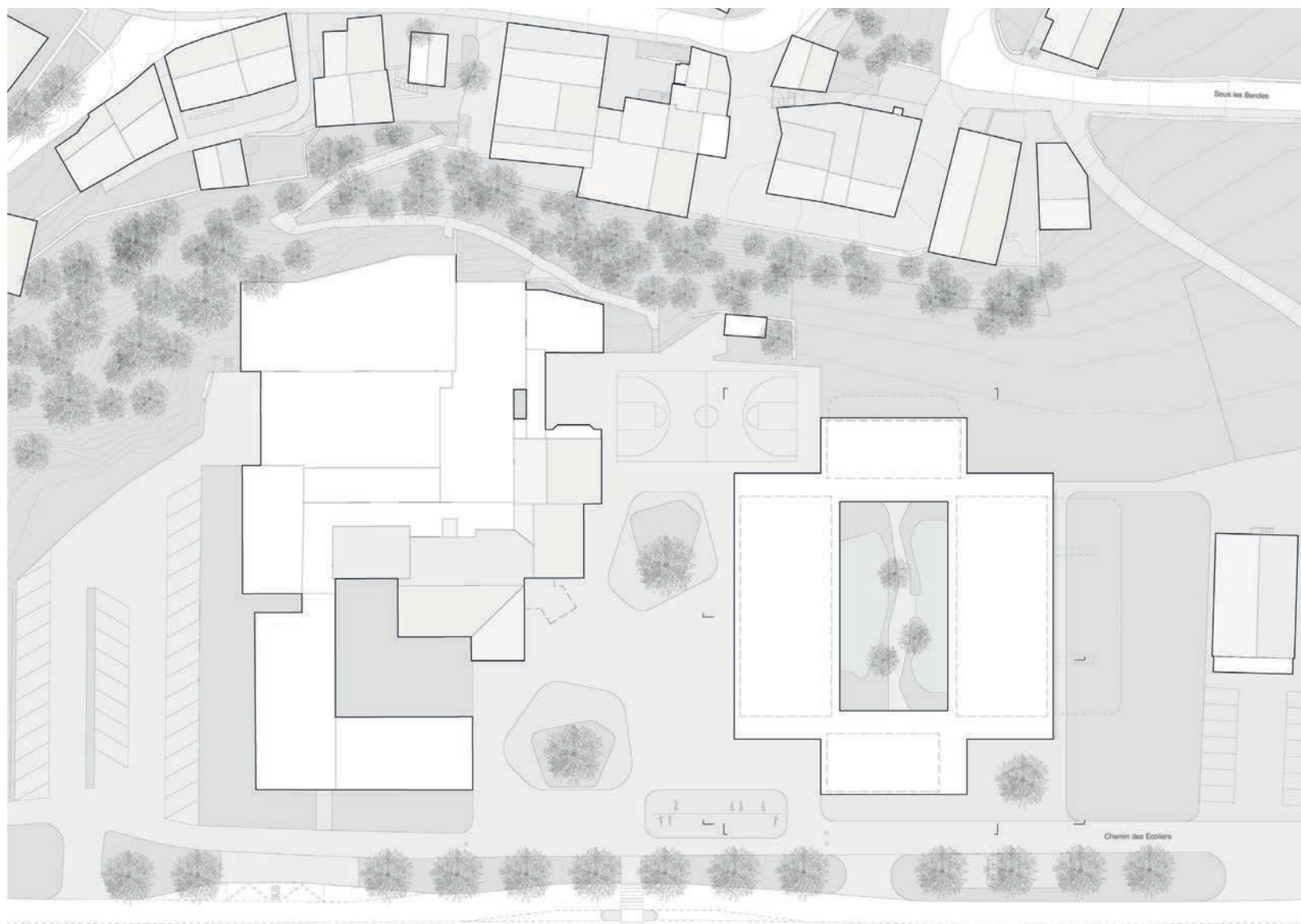


CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UNE NURSERIE, D'UNE CRÈCHE ET D'UNE UAPE À SAILLON

RAPPORT DU JURY – MARS 2021

Commune de
Saillon



CONCOURS DE PROJETS **CONSTRUCTION D'UNE NURSERIE, D'UNE CRÈCHE ET D'UNE UAPE À SAILLON**

MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Saillon, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service immobilier et patrimoine (SIP) et le service cantonal de la jeunesse.

Le bureau d'architecture cw architectes sa à Sion officie comme organisateur du concours.

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Vu l'évolution démographique et l'augmentation du nombre d'élèves, les locaux actuels de la nurserie, de la crèche et de l'UAPE seront transformés en salles de classe. Cette possibilité de transformation avait été prévue lors de la construction de l'extension de l'école.

Le présent concours est mis sur pied par la commune de Saillon afin d'étudier les diverses manières de répondre de façon pertinente à leurs besoins.

En 2018, l'Administration communale de Saillon se détermine sur la possibilité d'offrir aux résidents de la commune de Saillon une nurserie, une crèche et une UAPE avec une plus grande capacité.

Le projet d'aménagement d'une nouvelle structure d'accueil s'inscrit dans une démarche de valorisation du site scolaire et parascolaire de Saillon. Le projet sera en relation directe avec les structures déjà établies, soit :

- École primaire.
- Bibliothèque scolaire et communale.
- Salle de gymnastique.
- Salle polyvalente (en cours de réalisation).

La parcelle N°399 est occupée par l'école primaire, les bibliothèques, la salle de gymnastique, et la salle polyvalente qui est en cours de réalisation. Les parcelles N°402, 404 et une partie de la parcelle N°468 sont mises à disposition pour le projet. Le périmètre ainsi défini est suffisamment grand pour accueillir la nouvelle nurserie, crèche et UAPE.

La typologie des constructions proposées est laissée au libre choix des concurrents. Ceux-ci devront cependant prendre en compte les données impératives suivantes :

- Construction d'une structure d'accueil de la petite enfance comprenant :
 - Nurserie de 10 places,
 - Crèche de 32 places,
 - UAPE de 60 places,
 - Locaux communs,
 - Exécution en une étape,
 - Accès au centre scolaire, à la nurserie, crèche et UAPE facile et sécurisé,
 - Une liaison directe entre le centre scolaire, pas nécessairement couverte, et la nouvelle construction est souhaitée,
 - Nurserie, crèche et UAPE avec un accès de plain-pied, idéalement pour l'entier du programme,
 - Locaux adaptés aux exigences de l'accueil de la petite enfance,
 - Conception permettant une éventuelle extension en hauteur,
 - Place de jeu extérieure privative pour chaque secteur,
 - Circulation et parking des véhicules des parents facilités et sécurisés,
 - Les aménagements et le mobilier font partie du projet.

L'objectif de ce concours est d'évaluer les différentes propositions afin de sélectionner celle qui répondra au mieux aux besoins ci-dessus.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI) ;
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) ;
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP) ;
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027 606 74 00).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le bâtiment existant ;
- Qualités fonctionnelles, structurales et spatiales du projet ;
- Expression architecturale, adéquation au thème ;
- Économie générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux questions reçues anonymement ont été publiées sur SIMAP et envoyées à tous les membres du jury le 20 novembre 2020.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président

Philippe Venetz architecte cantonal, Service Immobilier et Patrimoine

Membres non-professionnels

Charles-Henri Thurre président de la commune de Saillon
Christian Lalain conseiller communal de la commune de Saillon
Camille Ferro Sobrero responsable Les Tapagoilles

Membres professionnels

Catherine Gay-Menzel architecte EPFZ, FAS, SIA, Monthey
Jean-Claude Frund architecte FAS, SIA, Neuchâtel
Roger Bonvin architecte EPFL, SIA, Martigny
Roberto Peruzzi ingénieur civil EPF, SIA, Monthey

Suppléants non-professionnels :

Moïse Tramaux vice-président de la commune de Saillon
Joël Roduit conseiller communal de la commune de Saillon

Suppléant professionnel :

Christophe Lugon-Moulin architecte, Service Immobilier et Patrimoine

Experts :

Anne Bühler-Moulin responsable de secteur, structure d'accueil à la journée

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen technique préalablement au jugement. Cet examen portant sur la conformité avec le règlement et programme du concours a été réalisé du 8 au 10 mars 2021 par le SIP et le bureau organisateur.

Il a porté notamment sur les points suivants :

Délai du rendu, anonymat

55 bureaux se sont inscrits au concours. 55 projets ont été retournés dans les délais et numérotés de façon aléatoire.

Toutes les maquettes ont également été remises dans les délais et réceptionnées par une personne neutre.

Tous les projets et maquettes reçus respectent l'anonymat.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

- L'alignement ou l'empiètement à la zone de protection du Bourg ne sont pas respectés pour les projets N°17, 26, 32, 41, 48.
- À ce stade, il n'est pas relevé de problématique critique concernant le respect des distances de protection incendie.

Compte tenu de la marge d'interprétation possible de certaines propositions, le jury décide de ne pas éliminer de projets à ce stade et d'accepter ces projets pour le jugement. Il propose par contre de les exclure de la répartition des prix en raison d'une dérogation au règlement et programme du concours. Il propose également que les projets retenus après le dernier tour d'élimination soient contrôlés en détail pour garantir leur faisabilité.

Programme des locaux et espaces extérieurs

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique. Les locaux manquants ou modifiés ont été signalés au jury lors de la présentation des projets.

Valeurs statistiques

Les moyennes des calculs du cube selon la norme SIA 416 ont été effectuées sur la base des données transmises par les concurrents. La valeur moyenne pour le volume bâti (VB) est de 5'434 m³ et celle pour la surface de plancher (SBP) est de 1'422 m².

Après les trois premiers tours de jugement, les calculs fournis par les concurrents pour le volume bâti et la surface de plancher des projets retenus pour le jugement ont fait l'objet d'une vérification par l'organisateur du concours et le SIP. Le contrôle n'a pas permis de déceler des erreurs importantes. Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mercredi 17 et jeudi 18 mars 2021 dans la halle aux vousoirs de l'usine électrique de Chandoline. Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 55 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques principales de chaque proposition.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour de jugement, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale ou dans leur relation aux éléments structurant du site. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés.

Les projets éliminés au 1^{er} tour sont les suivants :

- N°01 HANOK
- N°02 DRAGONIVRE
- N°06 NO COUNTRY FOR OLD MEN
- N°08 LILLI
- N°09 MOUSSAILLON
- N°10 RANTANPLAN
- N°12 CE MATIN-LÀ
- N°15 TWIST
- N°20 ENTRE-DEUX
- N°23 AM STRAM GRAM
- N°25 PAVILLON ET VERGER
- N°26 LES EBOULIS
- N°28 PRE_Ô
- N°30 JUS DE RAISIN
- N°31 LES CINQ DOIGTS DE LA MAIN
- N°33 KODOMO NO KUNI
- N°38 TROIS CHOUCAS
- N°41 PETIT LOUIS
- N°46 KAPLA
- N°48 BANDES

- N°49 LA BOÎTE À FORMES
- N°51 MAYA L'ABEILLE
- N°52 MARMAILLE
- N°54 À LA FILE INDIENNE
- N°55 BACCATA

2^e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant, à travers eux, à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Il a étudié en particulier le rapport avec les bâtiments existants ainsi que la qualité des espaces extérieurs et de leur dialogue, l'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet. Le jury a éliminé les projets qui présentaient des difficultés dans l'organisation architecturale ou dans le dimensionnement des espaces.

Les projets éliminés au 2^e tour sont les suivants :

- N°03 ENSEMBLE
- N°04 PLANTESKOLE
- N°07 PARMY LES VIGNES
- N°11 FROEBEL
- N°14 LUPIN
- N°16 JULES
- N°17 PATO
- N°19 PENNY LANE
- N°22 PATU
- N°24 À CHACUN SA COUR
- N°29 GUSTAVE
- N°32 BELCHIOR
- N°34 TÊTE À MODELER
- N°42 LE SENTIER DES KIWIS
- N°44 TOY STORY
- N°45 LÀ-HAUT

3^e tour d'élimination

Durant le troisième tour de jugement, le jury a analysé en détail les projets du point de vue des futurs utilisateurs, afin de comprendre le fonctionnement des différentes parties du programme et les relations entre les fonctions. Il a décidé d'éliminer les propositions qui n'offraient pas de qualités spatiales ou de flexibilité d'usage suffisantes.

Les projets éliminés au 3^e tour sont les suivants :

- N°13 SNORKY
- N°27 INTERLUDE
- N°35 PETIT TONNERRE
- N°36 MATILDA
- N°40 LA COUR DES GRANDS
- N°43 UN, DEUX, TROIS, NOUS IRONS AU BOIS
- N°47 VILLON
- N°53 WILLY

Repêchage

À l'issue du 3^e tour de jugement, le jury a procédé à un tour de repêchage en repassant en revue tous les projets. Au terme de cet examen, il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 85'000.- HT pour l'attribution des prix et mentions. Il a choisi de répartir ce montant de la manière suivante :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°21	HORTUS POCUS	CHF 24'000.- HT
-------------	--------------	-----------------

2^e rang / 2^e prix

Projet N°37	TERREAU	CHF 21'000.- HT
-------------	---------	-----------------

3^e rang / 3^e prix

Projet N°39	WHERE THE WILD THINGS ARE	CHF 15'000.- HT
-------------	---------------------------	-----------------

4^e rang / 4^e prix

Projet N°18	ENTRE LE HAUT ET LE BAS	CHF 11'000.- HT
-------------	-------------------------	-----------------

5^e rang / 5^e prix

Projet N°50	PIETRA	CHF 8'000.- HT
-------------	--------	----------------

6^e rang / 6^e prix

Projet N°05	CANON À TROIS VOIX SIMPLE	CHF 6'000.- HT
-------------	---------------------------	----------------

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1er rang, 1er prix au projet :
n° 21, devise "HORTUS POCUS"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 18 mars 2021

Philippe Venetz



Charles-Henri Thurre



Christian Lalain



Camille Ferro Sobrero



Catherine Gay Menzel



Jean-Claude Frund



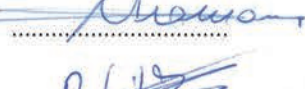
Roger Bonvin



Roberto Peruzzi



Moïse Tramaux



Joël Roduit



Christophe Lugon-Moulin



Anne Bühler Moulin



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence le grand potentiel du site et la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de relation et d'intégration au contexte existant, de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme. Elles ont aussi permis de faire des comparaisons sous plusieurs et différents aspects et d'ouvrir des discussions sur divers thèmes. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leurs propositions.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°21, «HORTUS POCUS» la poursuite des études en vue de sa réalisation, selon l'art. 1.17 du règlement et programme du concours.

Ce projet, par la cohérence des partis, son implantation, sa structure, sa mise en forme du programme, son identité, répond avec sensibilité et maîtrise aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition est prévu le mercredi 21 avril 2021 à 17h30 à la halle aux voussoirs de l'usine électrique de Chandoline, rue de la Dixence 68, 1950 Sion.

Des informations complémentaires quant à son déroulement dans le respect des mesures imposées concernant la situation sanitaire seront transmises en temps voulu en fonction des annonces du conseil fédéral du 14 avril 2021.

Les projets y seront exposés du jeudi 22 avril jusqu'au mercredi 5 mai 2021.

Entrée libre tous les jours, weekend compris, de 8h30 à 17h30.

PROJETS PRIMÉS



N°21 HORTUS POCUS

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

JET ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Thomas Wegener, Jeanne Wellinger

PPIRMIN JUNG SCHWEIZ AG, THUN

Collaborateur :

Marcel Zahnd

Les auteurs proposent d'implanter une composition volumétrique axiale, ouverte en son centre, d'un seul étage, tel un pavillon de bois d'une grande et belle neutralité. Ses dimensions ne sont ni trop longues, ni trop courtes, et permettent au centre de vie enfantine de se positionner habilement à l'intérieur du périmètre, entre la route et le bas de la pente dominée par le bourg.

Le traitement des espaces extérieurs générés pas la forme bâtie sont simples et efficaces. Le jardin privatif et protégé, au cœur de la maison, rassembleur, à disposition uniquement des petits nouveaux occupants, libère les espaces alentours d'éventuelles clôtures contraignantes dans un tel contexte. Les différents usages du lieu peuvent ainsi cohabiter naturellement et sans contraintes, à l'intérieur de secteurs bien définis.

Quatre volumes rectangulaires, plus précisément deux grands et deux petits, aux proportions identiques, sont positionnés de sorte à offrir un généreux espace de jardin au centre. Les deux grands, ainsi que les deux petits se font face, sans se toucher dans les angles. Leurs toitures se prolongent jusqu'à se toucher, pour devenir une seule toiture, et ainsi très habilement former un unique objet. Ce dispositif offre une grande perméabilité, judicieuse et bienvenue pour renforcer la notion de bien-être.

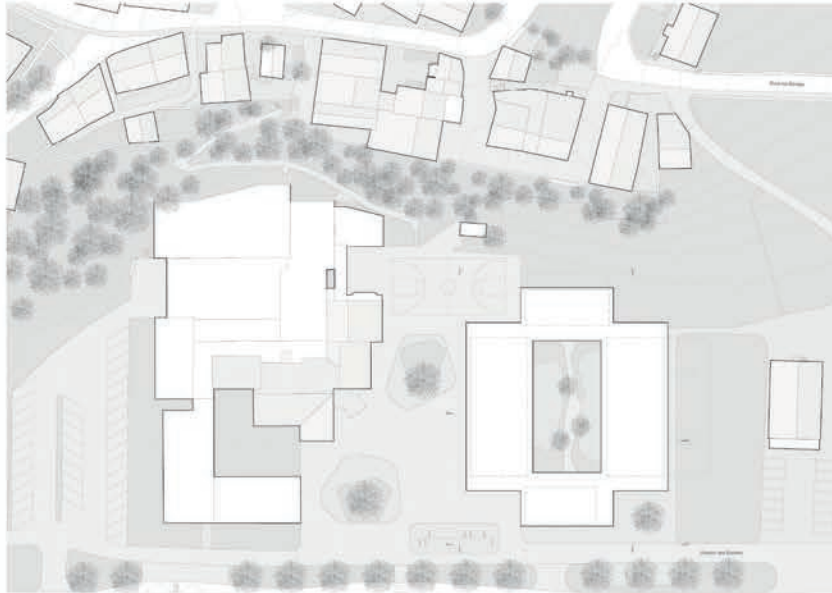
Chaque maison contient une fonction qui lui est propre. L'UAPE prend place dans celle voisine de la cour d'école, la nurserie occupe celle qui s'oriente sur le bourg, la crèche celle côté vignes, alors que les locaux administratifs sont juxtaposés dans le volume implanté le long de la rue. Les choix de répartitions sont logiques et intègrent les paramètres et usages du site. Tout est effectivement bien à sa place. Ce parti osé assure des parcours courts et peu cloisonnés. Ainsi, l'ensemble des entrées est centralisé côté jardin. Localisées en partie médiane du plan, elles donnent directement sur des espaces de vestiaires répartis dans chaque maison. L'emplacement de ces derniers favorisent une distribution très aisée de l'ensemble des locaux. Les pièces d'eau ou de rangement, au centre du plan, permettent aux espaces principaux de rayonner sur les alentours.

Dehors, des portails permettent, entre les volumes, aux coins du jardin, d'assurer un cloisonnement du jardin, assurant d'une part la sécurité des enfants, et d'autre part la fermeture de l'établissement lorsqu'il n'est pas occupé. Ce concept pourrait éventuellement, en cas de nécessité, être affirmé en augmentant la profondeur de certains avant-toits et permettre ainsi la mise en place d'une double peau de verre simple.

Le projet convainc par sa crédibilité et sa réalité constructive. Dimensionné pour accueillir un deuxième étage éventuel, partiel ou total, il répond à la demande du programme de manière très concrète.

Le jury a été séduit par la grande cohérence du projet, tant par les choix d'implantation, d'organisation et d'identité, ceci en lien à la thématique du monde de l'enfance, sans caricature ni fioriture, de façon à offrir bien plus que le nécessaire.

La structure porteuse en bois, organisée selon une trame très rationnelle et efficace assure au projet une grande économicité et des portées faibles pour la descente des charges de gravité. Le système porteur vertical de chacun des 4 corps du bâtiment, formé de colonnes en bois et de murs de refends est parfaitement symétrique ce qui lui confère un excellent comportement dynamique en cas de séisme. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols, le choix structurel en bois et la construction sur un seul niveau sont pertinents et permettent probablement l'économie de fondations profondes. L'extension proposée, par l'ajout d'un niveau sur chaque corps, offre une très grande flexibilité d'adaptation aux besoins futurs. L'option de cette extension sur un 2^e niveau devra toutefois être décidée dès la 1^{ère} phase de projet, pour réaliser un système de fondations adéquat. Les matériaux choisis offrent également une excellente durabilité à l'ouvrage tout en répondant de manière pertinente aux aspects de développement durable et d'économie de l'énergie grise. Les aspects d'assurance qualité incendie sont également bien résolus.



Plan de situation 1:500 / +0.00 = 455.70

Implantation

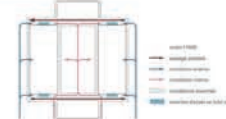
La nouvelle crèche de Salon s'organise autour d'un jardin central ouvert sur le côté, un sanctuaire protégé dans le vaste paysage de la plaine du Rhône qui offre à l'enfant un cadre à son échelle, sécurisant et bienveillant. Autour de cet espace, quatre volumes simples abritent les différents programmes.

Le projet clarifie la situation urbaine actuelle en créant un front bâti sur l'avenue des Contes de Savoie et le chemin des Ecoles et en offrant une façade à la cour de l'école primaire. Les espaces entourant le bâtiment restent ainsi entièrement publics et ne contiennent pas de clôtures. Le bâtiment bas s'intère discrètement au pied de la pente et ne vient pas concurrencer le feuillage.

Accès

Le projet est conçu de sorte à offrir de multiples possibilités d'accès pour s'adapter à l'évolution future du programme et du site, avec ou sans surélévation. L'accès principal s'effectue par une placette arborée donnant sur le chemin des Ecoles. Un passage couvert mène au cœur du bâtiment puis aux différentes entrées des groupes. Il est aussi possible de longer le bâtiment à couvert pour rejoindre les différentes entrées.

L'UAPE jouit en outre d'une seconde entrée donnant sur la cour de l'école pour simplifier les allées et venues et créer des synergies avec l'école et son préau, le tatouillage étant en grande proximité avec les espaces extérieurs est assurée par des passages dans les angles du bâtiment qui permettent de relier l'école primaire à la place de jeux. Ces accès peuvent être ouverts ou fermés selon le jour de la semaine ou les horaires.



Répartition du programme

Le volume dominant sur la rue abrite l'administration, qui exerce un contrôle sur les accès au jardin de la crèche et bénéficie d'un accès direct, pour la direction et la cuisine. Ce volume donne également accès au sous-sol abritant la technique, et contient un ascenseur qui pourra être protégé pour accéder à la surélévation.

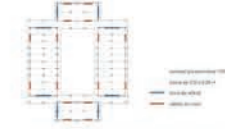
La crèche se trouve du côté est de la cour. Les vestiaires des deux groupes sont réunis dès à dès au centre. L'entrée peut d'une vue traversante sur les verges, au travers de la salle de psychomotricité, commune aux deux unités. Les salles de vie s'ouvrent généreusement sur le jardin, tandis que les salles de sieste donnent sur le péristyle extérieur au calme. Un bloc de service avec les sanitaires et salles de change, imprimée comme du mobilier, fait office de tampon entre les deux zones.

La nurserie se trouve au fond du jardin dans l'endroit le plus protégé. Un bloc de service permet d'articuler de manière fluide d'une part la zone calme avec les salles de sieste et de l'autre la salle de vie, traversante, qui donne sur un jardin protégé.

L'UAPE se situe elle du côté ouest de la cour. De part et d'autre des vestiaires, les espaces de vie sont distribués en entaille. Une grande transparence permet de relier visuellement le jardin clos et la cour de l'école. La structure est simple et modulaire pour s'adapter à des évolutions futures.

Système constructif

La structure est composée de poteaux-poutres en bois, disposés sur une trame régulière, avec des portées rationnelles. Le contreventement ainsi que la sécurité parasismique de cette ossature bois sont assurés dans chacun des volumes par des éléments légers dans les deux directions orthogonales, disposés de manière symétrique par rapport au centre de masse de l'ouvrage.



Les matériaux choisis sont locaux, sensibles, contextuelles et durables. L'énergie grise est minimisée par le choix constructif en bois et la très faible quantité de béton. Les grands ouvertures permettent de maximiser les apports de chaleur et de lumière durant les mois d'hiver quand le soleil est bas et de réduire les risques de surchauffe en été. De même, les couvertures au nord-est, dans les salles de sieste, sont réduites afin de limiter les déperditions de chaleur. La forme compacte du bâtiment contribue à minimiser les pertes de chaleur.

Une fois la surélévation complétée, une toiture végétalisée sera mise en place, complétée de panneaux solaires. Les eaux de pluie sont également collectées et utilisées pour les chasses d'eau et l'irrigation des zones de verdure.

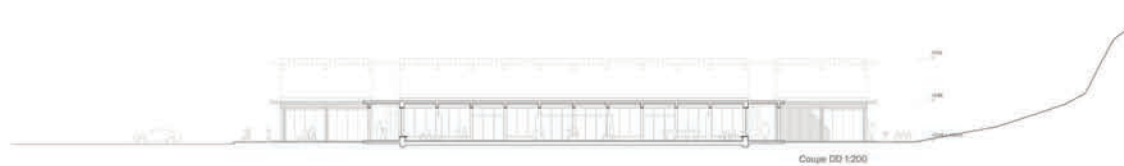
La végétation du jardin contribue à un cadre de vie agréable et à la régulation thermique de manière naturelle. Les arbres caducifères sont privilégiés, car leurs feuilles sont décollées et leurs branches nues laissant passer la lumière l'hiver. Les espaces peuvent être ventilés naturellement grâce à leur double orientation.

Extension

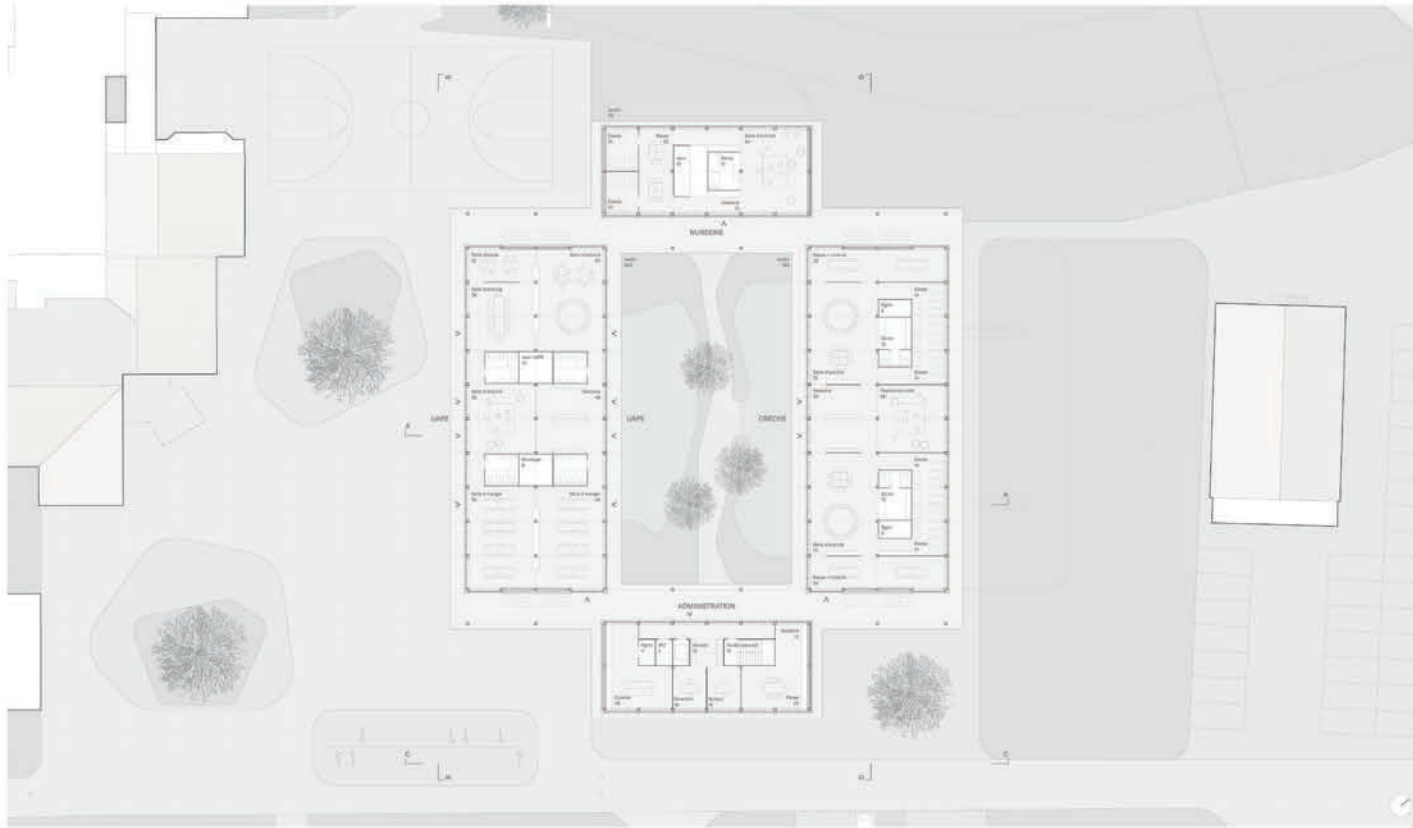
Le parti de l'extension est celui d'une surélévation, ce qui présente l'avantage de réaliser dès la première étape les espaces extérieurs dans leur forme aboutie. La répartition du programme en quatre volumes permet de s'adapter avec beaucoup de flexibilité aux besoins futurs du centre scolaire, puisque chacun peut être surélevé de manière indépendante et successive. Le jardin intérieur est dimensionné de sort à conserver de belles perspectives même avec une surélévation d'un étage.



Les espaces du 1^{er} étage seront distribués par des escaliers extérieurs couverts dont la position dans l'angle de la cour est prévue dès à présent. Ce dispositif rétrograde pas avec le fonctionnement de la crèche et de l'UAPE, et permet d'imaginer une variété de programmes à l'usage.



Coupe DD 1:200



Plan du rez-de-chaussée 1/200 / +0.00 + 465.70



Sous-sol 1/200 / -3.00

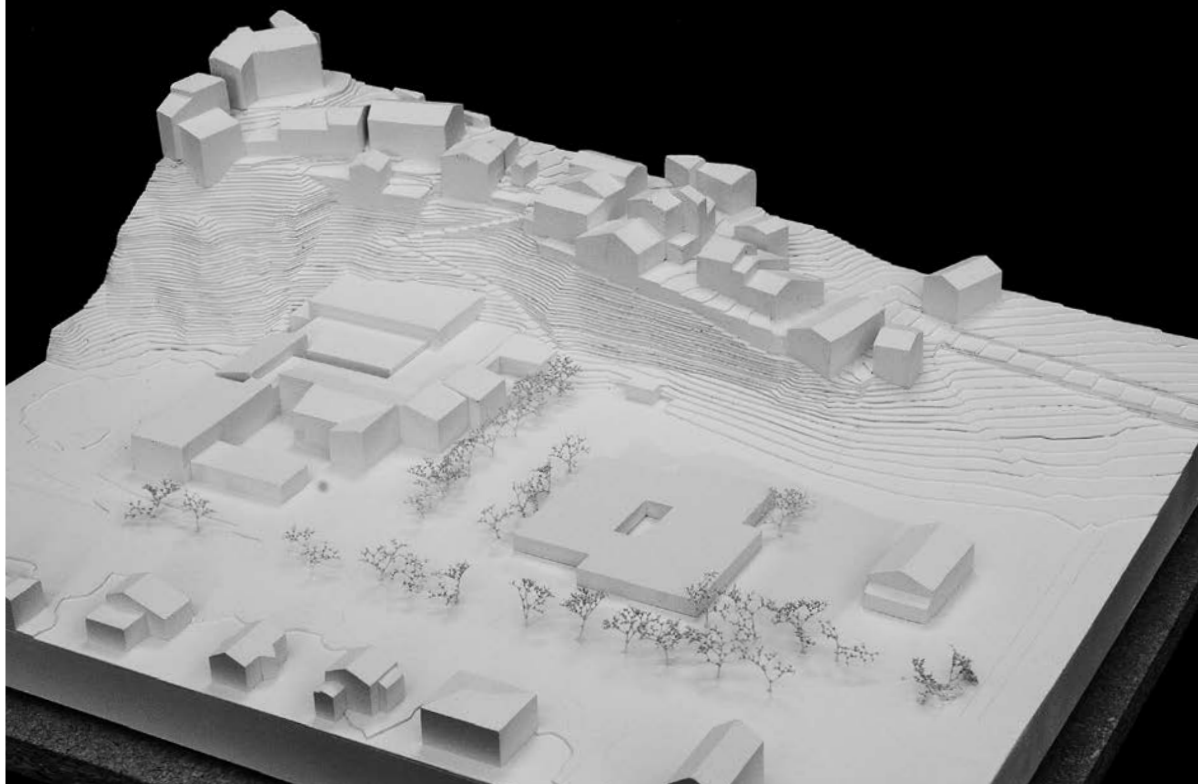


16



N°21 HORTUS POCUS





N°37 TERREAU

2^E RANG / 2^E PRIX

DARE ARCHITECTES SÀRL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Alice Gras, Delphine Bugaud

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Voide, Olivier Chabbey, Adrien Pillonel, Fabrice Neto

Les auteurs proposent une construction d'un étage, relativement compacte, implantée en limite Est du périmètre. La forme en plan articulée découle d'un assemblage de trois volumes, reliés au centre par un espace polyvalent de hall intérieur.

Ce nouveau bâtiment génère une cour d'école qui conserve une belle dimension. Ses découpes lui confèrent des proportions adéquates, jugées à l'échelle du quartier. Elles permettent également d'esquisser les prémices des limites des prolongements extérieurs du centre de vie infantine. Toutefois, ces derniers semblent souffrir de leurs proportions allongées. Demandant nécessairement des clôtures, ils auront un impact non négligeable dans un tel contexte où nombre d'usages différents devront cohabiter.

La forme bâtie organise logiquement trois accès, ou prolongements extérieurs de l'espace de hall, traités de manière similaire, même si l'entrée principale est localisée côté rue.

A l'intérieur, la répartition des différents groupes de locaux est cohérente. L'UAPE prend place côté cour d'école, la nurserie côté bourg, et la crèche côté vignes. Le schéma d'organisation en trois volumes perd localement de sa limpidité, en partie sud, où quelques locaux pour le personnel étendent le plan en forme de L. Au centre, l'interstice entre les différentes fonctions est une résultante de la composition. Sa dimension est difficilement palpable, et le jury a du mal à y reconnaître la thématique du monde de l'enfance. Le patio central, certes nécessaire comme amenée de lumière, conçu comme tel, paraît mal dimensionné.

L'agrandissement futur, évoqué très schématiquement par l'ajout d'un niveau supplémentaire, questionne quant à la localisation centrale et la dimension réduite de la circulation verticale.

Le jury a apprécié le parti architectural et d'implantation, de même que l'organisation générale. Il regrette que cette idée ne réussisse pas à convaincre par son identité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le système porteur du bâtiment, sur un seul niveau, est formé de murs en béton armé supportant la dalle de toiture. Les murs et parois de séparation, non porteuses, sont proposés avec des blocs de terre stabilisés au ciment. La disposition en plan du système porteur vertical est adéquate et assure au bâtiment compact une bonne descente des charges de gravité et un comportement sismique adéquat. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols de fondations, on peut toutefois regretter le choix d'une dalle lourde en béton armé pour la toiture qui nécessitera probablement un système de fondations profondes. Une toiture légère en bois aurait probablement été plus en phase avec le projet et aurait parfaitement complété la proposition de murs en terre et l'utilisation de matériaux biosourcés. Le projet ne donne aucune indication quant à l'extension prévue. Le projet répond aux exigences d'assurance qualité incendie.

Un « terrain propice »

Relier le site au centre-bourg

Le nouveau bâtiment est conçu comme un assemblage de trois volumes reliés par un noyau central polyvalent permettant de fédérer les trois programmes. Inscrit en figure du centre-bourg historique dans un environnement dédié aux activités scolaires, son volume compact cherche à libérer un maximum d'espace en partie nord du périmètre de concours afin d'y développer une liaison claire avec le quartier Babattiane menant au cœur de Saillon ainsi qu'avec la salle de la Grand Gardie et l'aire de jeux de la place Fairnet dans le prolongement du chemin à l'est. Ainsi ce parcours historique retrouvera toute sa valeur avec une intégration fine dans le cheminement entre les deux secteurs. Ce parcours sera également mis en relation avec les différentes toponymies existantes sur la commune avec l'intégration d'un bassin à faible fond et à assise intégrée au niveau de la nouvelle placette.

Une géométrie découpée

Le volume découpé du nouveau bâtiment permet une articulation avec l'échelle du centre-bourg et le tissu pavillonnaire avoisinant ainsi qu'une transition des accès aux différentes unités. Cette géométrie offre également une protection visuelle assurant l'intimité des enfants et la clôture possible des espaces extérieurs en fonction du programme. En outre, les relations avec le chemin des écoles au sud, le centre scolaire à l'ouest, le centre-bourg et les vignes à l'est sont clairement identifiables et assurent une pluralité de paysages à ce bâtiment.

Une différenciation des flux piétons et motorisés

L'accès principal au site déflectue via l'avenue des Comtes de Savoie et par le Chemin des Écoles avec un accès piéton au sud-est en liaison avec le centre scolaire existant. L'accès carrossable pour les véhicules d'intervention et de logistique au nord-est est préservé ainsi que l'accès pour les collaborateurs depuis le parking au Sud-Ouest. La cuisine située au nord-ouest du nouveau bâtiment sera facilement accessible pour la livraison des repas et l'entretien depuis le chemin carrossable. L'IAFÉ dispose de sa propre cour de récréation au nord-ouest du site en relation avec la placette et le centre-bourg puis se prolonge également sur les terrains de jeux existants du centre scolaire et parascolaire. Les espaces extérieurs de la nurserie et de la cabine se trouvent côté vignes pour plus de calme et d'intimité pour les tout-petits. Des liaisons directes assurent une interaction avec le centre scolaire existant depuis l'entrée au sud-ouest ainsi que depuis l'accès secondaire au niveau de la cuisine au nord-ouest.

Une « terre d'accueil »

L'espace central du bâtiment et son patio offrent un lieu de distribution polyvalent à lumière naturelle et un espace de jeux. Les différents secteurs se distinguent en trois unités qui sont rassemblées autour d'un espace commun faisant office de lieu d'accueil et de rassemblement où se confondent les enfants le temps d'une activité. Des locaux polyvalents et modulables comme la cuisine se développent en prolongation du hall et en contact avec l'extérieur. La salle de psychomotricité liée à la crèche et accessible directement depuis celle-ci peut également offrir une flexibilité d'usage pour les autres unités. Ces espaces peuvent être ouverts sur le hall ou fermés selon leur usage, et offrent un cadrage sur les différentes vues extérieures (relatif au village et aux vignes).



Schéma Plan 1:2000

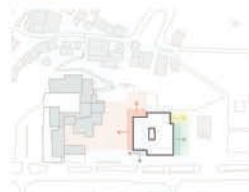


Schéma extension des cours de récréation 1:2000

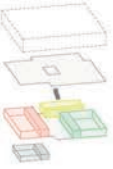
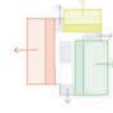
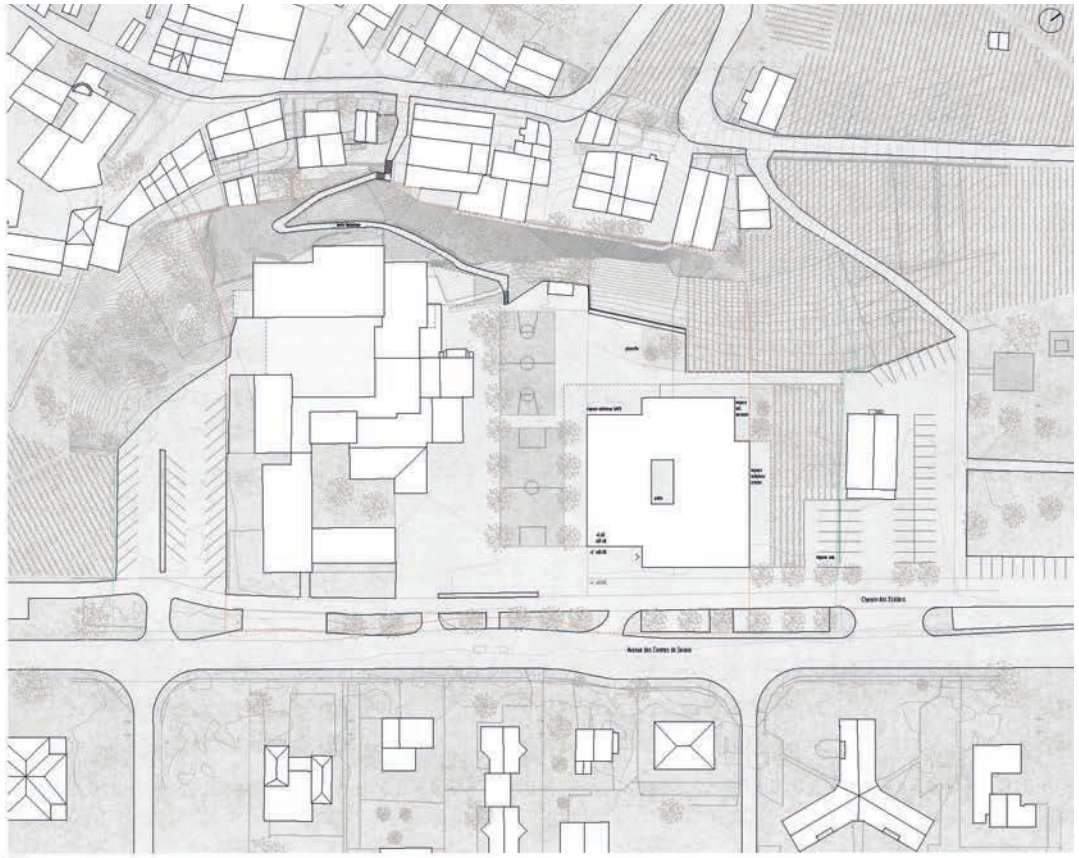
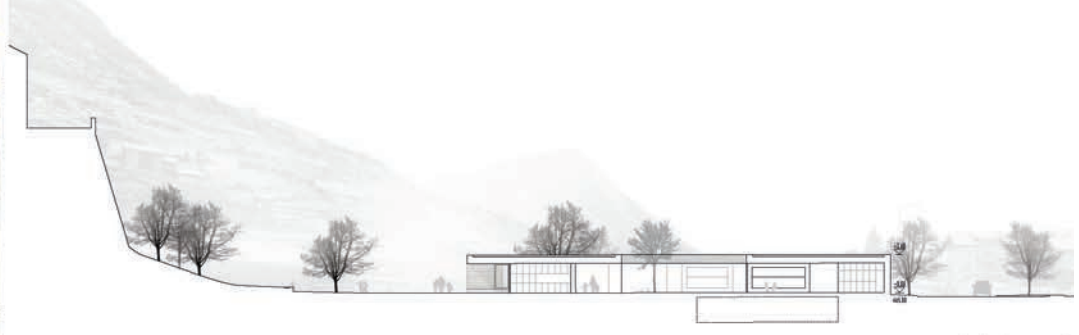


Schéma programme



Plan de situation 1:500



Coupe au 1:200



La « matière terre »

La matérialité du projet s'articule autour de la matière première terre avec l'utilisation de matériaux biosourcés tels que les blocs de terre crue compressée combinée à des matériaux tels que le béton recyclé.
Ses qualités d'ambiances liées notamment à l'inertie thermique qu'elle assure ainsi qu'à la régulation de l'humidité sont particulièrement adaptées pour ce type de programme. Le confort acoustique qu'elle procure est aussi en adéquation avec l'utilisation des lieux par un jeune public.
Le matériau terre permet de renouer un lien avec l'architecture massive et les constructions en pierre du village de Sallion. La terre crue fait également écho à la production de marbre caractéristique de la région avec l'expression de strates et veines visibles à travers son compactage.
Elle est par ailleurs utilisée en référence à l'usage agricole et viticole de Sallion et de la région avec une valorisation de la culture des vignes et des vergers.
Une matérialité de ce type permet d'offrir une certaine sensibilité environnementale des jeunes usagers avec la mise en lumière d'une fibre de construction locale présente en Suisse Romande.

Une structure simple

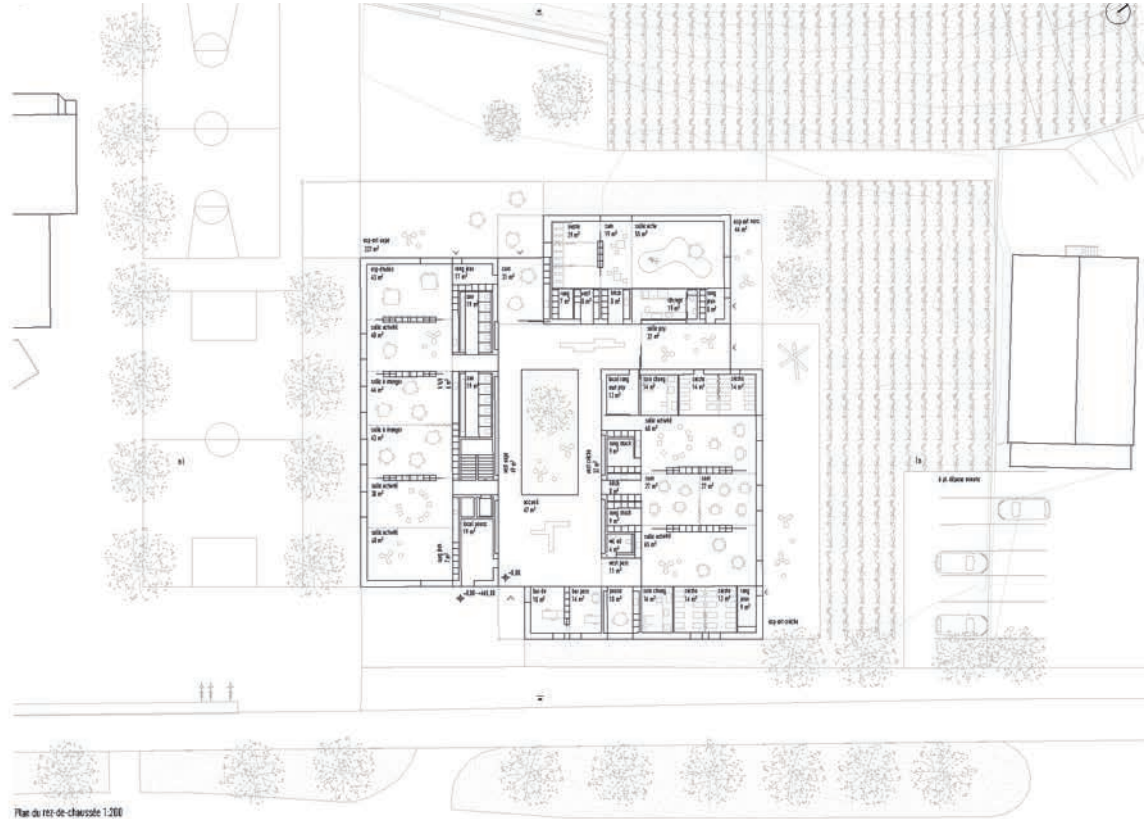
La géométrie compacte du bâtiment intègre des bandes techniques structurelles qui assurent la séparation des différents unités (filin) et regroupent les vestiaires, les gaines techniques et autres locaux de service en contraste avec les salles d'activités et de repas ouvertes, flexibles et rectangulaires (panneaux coulissants, idéal).
La simplicité de sa forme et l'expression de la massivité grâce à ses murs porteurs épais garantissent son utilisation polyvalente comme école pour une extension future à l'étage.
La structure portreuse se compose : d'un radier en béton armé, de murs en maçonnerie de blocs de terre stabilisée, de murs en béton armé pour la reprise des charges horizontales et d'une dalle en béton armé.
Les blocs de terre stabilisée au ciment peuvent être produits industriellement ou in situ de façon artisanale avec l'utilisation de la terre d'excavation. Les résistances à la compression sont supérieures à 9N/cm² pour les blocs fabriqués industriellement et à 7 N/cm² pour les blocs fabriqués in situ. Ces résistances sont équivalentes à la résistance de murs en brique de terre cuite ou de brique ciment.
Tous les murs porteurs seront réalisés au moyen de blocs de terre compressée, à l'exception des murs nécessaires à la reprise de forces horizontales (subsol). Les murs extérieurs du bâtiment seront réalisés en blocs de terre compressée de largeur 30cm posés sur une mortaise en béton d'épaisseur 60cm.
Des appuis glissants, de type Klischer seront prévus à l'interface murs-dalle pour éviter que la dalle ne transmette des efforts de cisaillement dans les murs en terre stabilisée.
Bien que peu sensibles au séisme, des murs en béton armé sont prévus pour reprendre les charges sismiques (noyau de l'escalier et quelques murs intérieurs).
La nouvelle construction se trouve en zone de danger moyen d'inondation du Rhône. Les mesures prises concernant la structure portreuse sont la surélévation du bâtiment de 30cm (hauteur d'inondation résiduelle - 1m) et la réalisation d'une rampe en béton de 40cm sous les murs extérieurs.
La rampe en béton permet de reprendre une partie des pressions d'eau en cas d'inondation et constitue un élément de appui de l'acrotère en béton armé. Dans un cas extrême, les murs seraient sollicités sur une hauteur de 60cm. La reprise des charges horizontales par les murs en blocs de terre compressée est assurée grâce à l'effort normal engendré par la dalle liffet voûté.



Solino structural



Plan de sous-sol 1:200



Plan du rez-de-chaussée 1:200



Coupe bb 1:200



1:200



Façade Ouest 1:200



Façade Est 1:200



Façade Nord 1:200



Façade Sled 1:200



N°39 WHERE THE WILD THINGS ARE

3^E RANG / 3^E PRIX

GAME-VS SÀRL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Nicolas Meilland, Michael Darbellay, Sara Martinez Bravo

David Formaz

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateur :

David Torrent

Le projet se développe sur un niveau. Il se matérialise en bois. Un sous-sol de service de dimensions restreintes le complète et accueille la technique.

En plan masse, le projet est assimilable à une typologie en trèfle, il est contenu aussi bien en cube SIA construit qu'en surfaces de façades et de toitures.

La proposition prend habilement possession du site en implantant sa façade Sud-Est sur l'alignement de la rue et ne proposant qu'un seul accès le long de la branche Sud du trèfle.

Cette implantation, alliée à sa faible emprise au sol, autorise son auteur à réorganiser les espaces extérieurs généraux. Il peut dès lors positionner les aires de sports et de récréation en pied de colline et libère ainsi la zone Sud-Est, centrale aux deux futures entités scolaires et préscolaires pour l'accueil des élèves, la récréation et l'accès du public.

Le volume bâti est modelé de telle sorte à exprimer clairement les fonctions qu'il est censé abriter. L'administration prend place en front de rue et accompagne la nurserie dans la branche Est du volume, la protégeant en l'ouvrant prioritairement au Nord. L'UAPE prend place en branche Sud-Ouest alors que la crèche occupe la branche Nord.

Ces trois branches ou feuilles s'articulent autour d'un espace central accessible immédiatement depuis l'entrée. Cet espace intègre la circulation verticale. Actuellement cloisonnée, elle pourra être appelée à se décroisonner pour relier une éventuelle extension supérieure. Par des étranglements l'espace distribue trois halls, cœurs de chacune des trois unités. De l'éclairage zénithal souligne pour l'heure ces trois lieux distributifs accueillant sur leur périphérie les vestiaires.

La toiture végétalisée et structurée par ses prises de lumière est traitée en véritable cinquième façade largement lisible depuis la liaison piétonne conduisant au bourg médiéval.

Le parti exprimé définit clairement trois espaces extérieurs majeurs. Toutefois, seule la zone Nord est en relation avec les espaces de vie de la crèche alors que son opposé Ouest, lui aussi bien défini, ne s'exprime que comme prolongement extérieur des salles à manger UAPE et crèche. Ces zones d'activités extérieures, pour leur utilisation rationnelle, devront être délimitées physiquement. La sécurité des enfants et leur bien-être l'imposeront. Cette mise en œuvre amoindra grandement la pertinence des aménagements extérieurs proposés.

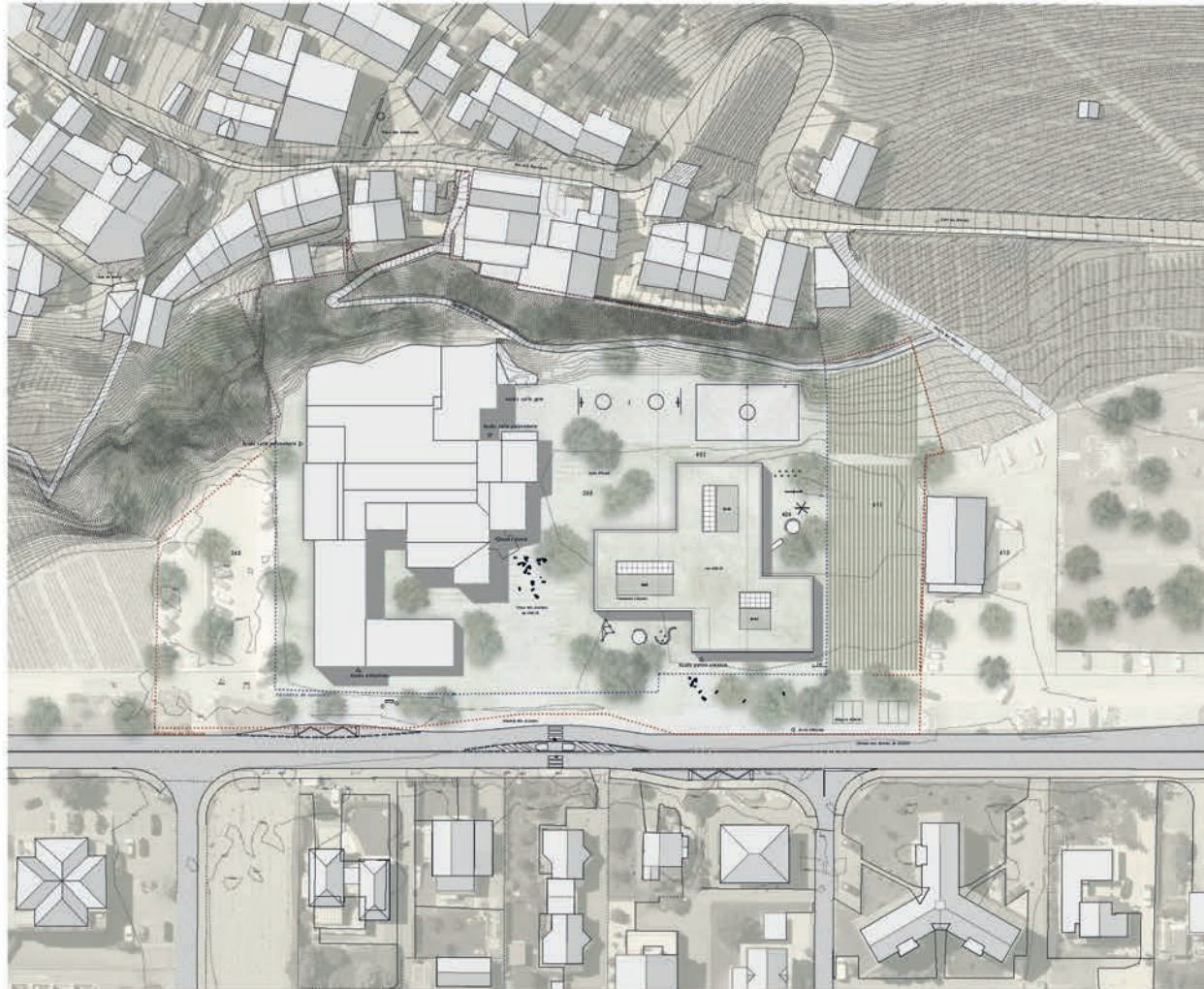
Enfin, le concept retenu génère un système structurel quelque peu compliqué imposant des changements d'orientation des portiques qui le caractérise. Ces changements ne s'opèrent que partiellement dans l'espace central d'articulation et en affaiblissent sa vocation.

Au-delà de ces considérations, le jury relève qu'il s'agit d'une proposition de beau temps dont le fonctionnement en période hivernale posera problèmes jugeant les circulations conduisant aux trois zones trop étriquées voire étranglées et les espaces centraux à ces zones peu attractifs voire sous-dimensionnés.

Le système porteur du bâtiment, sur un seul niveau, est formé d'une ossature bois, supportant une toiture végétalisée. La trame structurelle offre, pour les poutres de toiture et la descente des charges de gravité, des portées en rapport avec le matériau choisi. Le dispositif de sécurité parasismique n'est pas indiqué. Compte tenu de la géométrie en trèfle du bâtiment, de nombreuses parois intérieures sont nécessaires pour contreventer le bâtiment et maîtriser les effets de torsion en cas de séisme. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols, le choix structurel en bois et la construction sur un seul niveau sont pertinents. L'extension, prévue par l'ajout d'un 2^e niveau complet, nécessite probablement la réalisation de fondations profondes. Le projet répond aux exigences d'assurance qualité incendie sur un seul niveau mais pose des problèmes de respect des distances des chemin de fuite en cas de surélévation.

WHERE THE WILD THINGS ARE

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NURDERIE, D'UNE CRECHE ET D'UNE HAFÉ À SAÏLOW



Plan situation 1:500



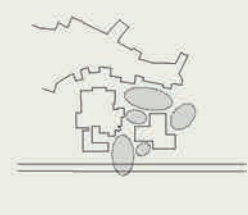
Dans grand-père.
Le noug réhabilite le Salon central après avoir fait et fait faire ailleurs, avec le plancher suspendu le plus au plus possible possible. Afin de préserver sa vie sociale, la proposition consiste à créer un grand parc central ouvert sur l'ensemble de la site, protégé d'un côté de la rue de l'autre par la rue centrale.
Afin de conserver les éléments naturels existants dans le site et le milieu, il faut se soumettre à l'ancien plan, l'ensemble des infrastructures, plans, ponts et bâtiments, existants et à l'avenir du quartier.



Une structure distributive efficace.
De part en d'autre de ce dernier se crée l'ensemble structure au service l'ensemble des bâtiments, au lieu, sous le plan, qui est obtenu, sous la structure globale, et ce fait sous la forme d'une place plus ou moins large, ouverte autour de laquelle, toutes les unités sont disposées, tout en permettant les accès internes. Ces deux niveaux généraux, sont reliés par des ponts, plans et pontons, qui se situent sous le ponton, entre de son ponton et de la structure.

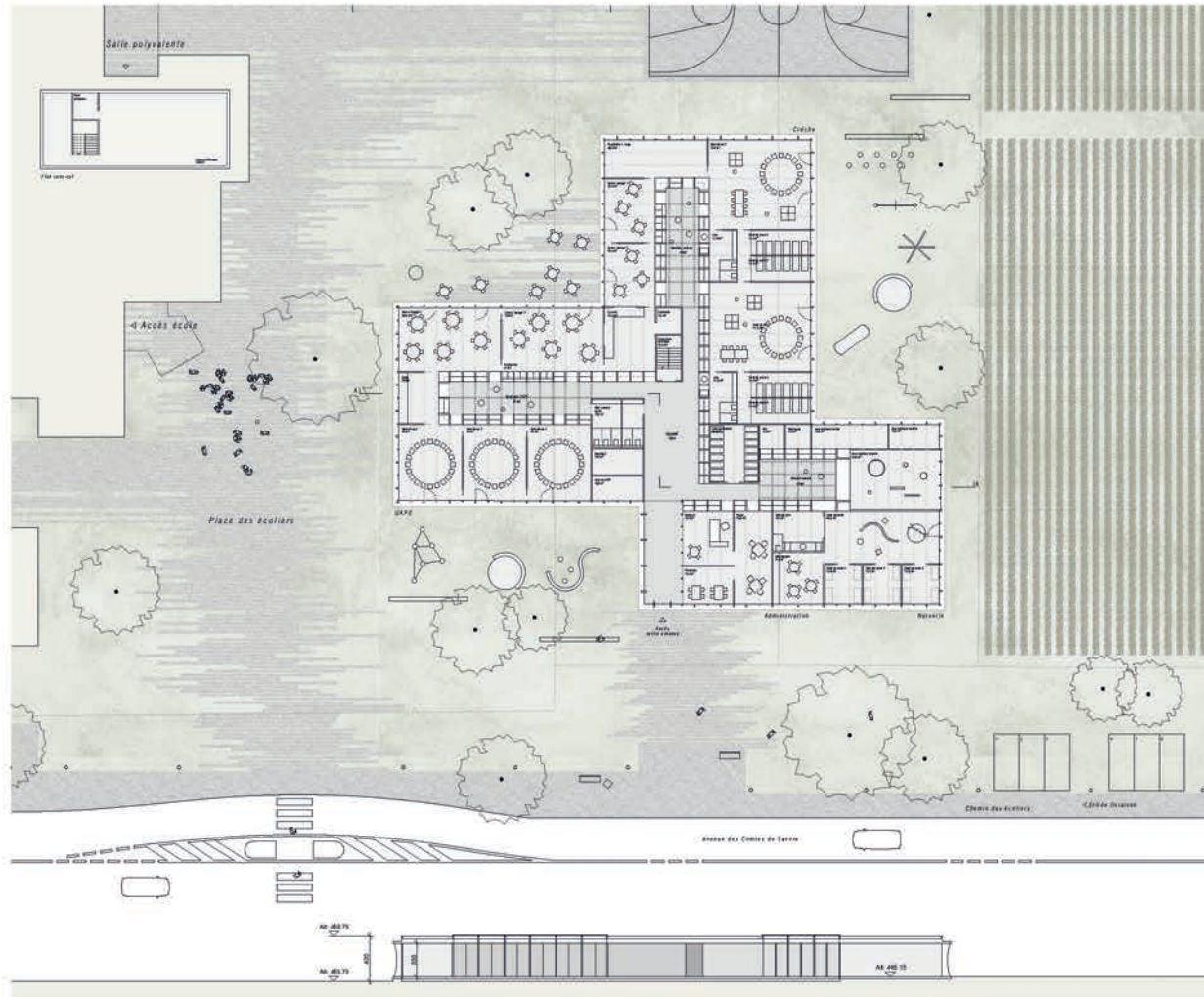


Mise des bâtiments et des espaces de qualité.
A l'intérieur de ces, les bâtiments, sont la structure organisée de la place, grâce aux formes des constructions de qualité, abstraites aux formes géométriques des formes géométriques simples. Afin de créer une atmosphère d'ensemble distributive ouverte sous toutes les formes, l'ensemble des bâtiments, sont reliés par des ponts, plans et pontons, qui se situent sous le ponton, entre de son ponton et de la structure.



WHERE THE WILD THINGS ARE

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NURDERIE, D'UNE CRECHE ET D'UNE HAFE A SAILLOW

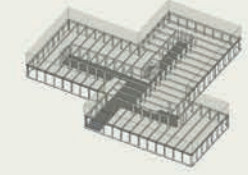


Plan du rez et coupe 1:200

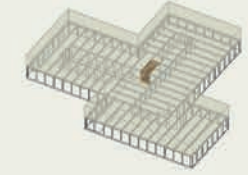
Développement organique des fondations...
 L'adaptation du programme d'usage au site est une donnée majeure des fondations architecturales et constructives qui s'inscrit au 2^e niveau symbolique et structurel. Les 2 bâtiments rejoignent dans le site. Cette typologie protège une partie centrale de qualité grâce au 2^e ordre de programme avec la délimitation des fondations constructives par les murs. Tous les locaux techniques sont situés au sous-sol de façon à ne pas perturber le caractère de qualité des locaux d'usage. Les 2 bâtiments sont reliés par un passage souterrain situé sur les fondations de la structure.



Dans une construction durable...
 Le développement durable est un concept qui implique une dimension sociale, économique et environnementale. Les 2 bâtiments sont reliés par un passage souterrain qui permet de réduire l'impact des véhicules et de favoriser le piétonnage. Le choix de l'acier pour la structure est justifié par la possibilité de garantir la durabilité de la construction. Le choix de l'acier est justifié par la possibilité de garantir la durabilité de la construction. Le choix de l'acier est justifié par la possibilité de garantir la durabilité de la construction.



Notable
 Le choix de l'acier pour la structure est justifié par la possibilité de garantir la durabilité de la construction. Le choix de l'acier est justifié par la possibilité de garantir la durabilité de la construction. Le choix de l'acier est justifié par la possibilité de garantir la durabilité de la construction.



WHERE THE WILD THINGS ARE

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NURSÉRIE, D'UNE CRÈCHE ET D'UNE MAÎTRE À SAILLON



Vue extérieure



WHERE THE WILD THINGS ARE

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NURDERIE, D'UNE CRECHE ET D'UNE HAFÉ A SAILLOW



Vue intérieure



N°39 WHERE THE WILD THINGS ARE



N°18 ENTRE LE HAUT ET LE BAS

4^E RANG / 4^E PRIX

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES, DELÉMONT

Collaborateurs :

Laure Juillerat, Cornelius Thiele, Thibault Koulmey, André Mota, Fabienne Nydegger

Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala

MUTTONI & FERNANDEZ INGÉNIEURS CONSEILS SA, ÉCUBLENS

Collaborateurs :

Miguel Fernández Ruiz, Antonio Garcia, Duarte Faria, Simón De Castro

Entre le haut et le bas propose une implantation en relation avec le rocher, en continuation du chemin de Barbentane. Le projet, disposé parallèlement à la route, offre à l'avant une très généreuse cour d'école. Le rapport à la route par des mesures de sécurité est soulevé par le jury.

L'intelligence de la proposition est celle d'offrir un volume compact avec deux niveaux de plain-pied : l'UAPE en lien avec la cour au sud et la crèche nurserie avec un jardin protégé au nord.

Du point de vue paysager, l'espace au bas de la colline est visuellement obstrué, et principalement dévolu à l'utilisation par la structure d'accueil. L'idée d'un espace clôturé à cet endroit est en contradiction avec la définition du site ISOS, public et accessible à tous, non seulement physiquement mais aussi visuellement depuis la plaine.

L'organisation claire du plan en strates avec un espace couloir jugé peu qualitatif a le désavantage de séparer les salles de sieste des espaces de vie à l'étage. Au rez-de-chaussée, la répartition des espaces permet une utilisation adéquate de l'UAPE. D'un point de vue constructif, l'usage de béton recyclé est apprécié et correspond à la minéralité des constructions du bourg.

La structure porteuse du bâtiment, sur deux niveaux, est en béton armé. Si les portées des dalles sont correctes, le manque de superposition des éléments porteurs du niveau supérieur sur celui inférieur ne permet pas de résoudre la descente des charges de gravité de manière économique et rationnelle. Il en va de même avec la conception du système de protection parasismique, peu convaincant. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols de fondations et de la matérialité du système porteur, la réalisation de fondations profondes est nécessaire. Le projet ne respecte pas les exigences d'assurance qualité incendie pour les UAPE, en particulier par le non-respect des distances des chemins de fuite et l'absence d'un compartimentage du chemin de fuite vertical. Aucune réponse n'est donnée quant à la demande d'extension souhaitée.

N°18 ENTRE LE HAUT ET LE BAS



N°50 PIETRA
5^E RANG / 5^E PRIX

ON ARCHITECTURE SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Jean Camuzet, Nelson Taisne, Thibaut Bise

CONUS ET BIGNENS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Ramon Pinol, Miguel Biec, Caroline De Weck

Le projet ne se développe que sur un seul niveau. En plan masse il est assimilable à une proposition, en croix.

Sa façade Sud-Est se positionne sur l'alignement de la rue Des Comtes De Savoye. Le bâtiment propose deux accès publics, une entrée Sud-Est face aux places de dépose et une entrée Sud-Ouest par la cour de récréation et de sports, face à celle du complexe scolaire.

Il s'agit d'une proposition extravertie dont l'implantation ne règle pas la hiérarchie des espaces extérieurs de l'ensemble scolaire et préscolaire.

Nursérie-crèche-UAPE et locaux communs sont clairement identifiables.

Ces quatre entités s'articulent autour d'un hall d'accueil et de distribution en position centrale.

Le volume des services se lit en pivot entre les deux entrées. Il accueille la cuisine dès lors proche des trois entités qu'elle est appelée à desservir.

Les volumes crèche et UAPE, positionnés en vis-à-vis sur la diagonale de l'espace central d'accueil, en baïonnette créent naturellement le lieu de la nurserie au Nord. Cette appropriation générale du site dessine deux espaces extérieurs principaux. Le premier au Sud-Ouest souligne l'accès principal et l'administration alors que le second au Nord structure le complément extérieur à la crèche. L'UAPE quant à elle ne dispose que d'un prolongement extérieur Nord-Est peu défini.

Le dimensionnement des espaces de vie est pertinent.

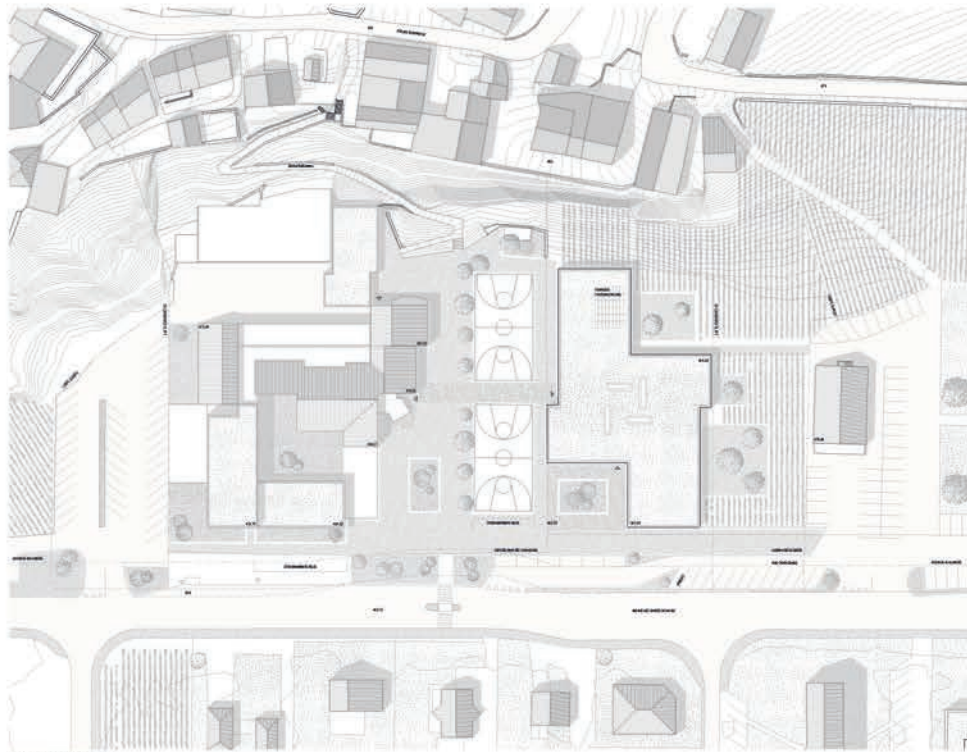
La distribution centrale pouvant s'accroître ultérieurement par la mise en évidence de l'escalier est jugée en adéquation avec les fonctions et locaux qu'elle met en relations. L'éclairage zénithal lui apportera dans un premier temps lumière naturelle en suffisance pour la mettre en exergue.

Enfin, l'organisation intérieure des lieux de vie des quatre entités constituant l'ensemble est traité sous forme d'espaces traversant. Leur dessin en plan adopte aussi le principe de la baïonnette. Le jury se plaît à relever ce mode de mise en œuvre habile et vivant. À contrario, le positionnement des locaux périphériques à ces zones de vie et leur formalisation sont peu en adéquation avec le thème et la proposition présentée.

L'expression architecturale peut se justifier. Toutefois, satisfaisante pour le monde de l'adulte, elle n'apportera qu'un environnement rationnel au monde de l'enfant.

Enfin, la proposition comprend un sous-sol et met en œuvre sur un terrain de piètre résistance une structure lourde nécessitant dès sa création, des travaux de consolidation du sol. Ces travaux indispensables à l'éventualité d'une extension vers le haut, renchéiront ainsi significativement cette première étape, voire son coût final.

En plan, le bâtiment est formé de 4 corps reliés entre eux au centre, autour du hall d'entrée. Chaque corps propose une structure porteuse en béton armé formée de parois supportant une dalle. La disposition en plan du système porteur est bonne et assure une bonne descente de charge de gravité avec des portées correctes pour la dalle de toiture. La disposition des parois, dans chacun des 4 corps, assure un bon comportement parasismique à l'ensemble. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols de fondations et de la matérialité du système porteur, la réalisation de fondations profondes est probablement nécessaire même pour un seul niveau mais assurément obligatoire en cas d'extension, proposée par la surélévation sur le volume de la crèche. Le projet répond aux exigences d'assurance qualité incendie.



PLAN DE SITUATION 300%



L'identité de territoire de Saillon se compose de deux perceptions différentes : le vaste paysage viticole blanc sur la montagne et un village médiéval parfaitement conservé, tous deux de constructions de pierres. Un enjeu majeur du projet est de parvenir à intégrer une structure telle qu'un UAPE, une école et une maison dans ce patrimoine remarquable. En s'appuyant du côté un lien entre passé et futur, le projet vise à pérenniser l'architecture de lieu.

CONTEXTE
Le projet propose un ensemble de quatre unités, reliées entre elles par une toiture végétalisée offrant un vaste couloir central et commun. Il agit pour une typologie de plan plus assurée une facilité d'accès et d'usage pour tous. Sa diversité permet de garantir son insertion dans le paysage.
La partition crée une multitude de passages manœuvrables hiérarchisés, se référant aux "andoules" et "balcons" spécifiques à la spatialité des villages médiévaux. Les larges ouvertures créées permettent de profiter du paysage tout au long de la journée. Couloir de liaison des jeunes enfants de s'orienter facilement dans leur futur lieu de vie. Les quatre unités peuvent fonctionner de manière autonome, permettant à l'ordonneur de concevoir son utilisation et ses déplacements.
L'exploration du projet dans la phase de recherche d'un langage architectural et de l'identité paysanne, l'entend, est sa position dans le prolongement de l'acte à l'école existante. Le chemin des Écoles et le nouveau parvis directement formés ont, au nord, le bâtiment s'aligne au chemin existant reliant la place Panier.

ORGANISATION
Le parti pris du projet consiste à proposer un volume organisé de plan plus figé.
Ce volume est dissocié en quatre parties qui accueillent les éléments de programme respectifs sous la forme d'entités spatialement identifiables : Accueil, Crèche, UAPE et Locaux Communs (fig. 2).
Cette proposition permet de garantir un accès simple aux différentes parties et grands, une connexion simple entre les différents éléments du programme et une liaison directe aux espaces de plein air existants.
Les quatre éléments de programme s'organisent dans les entités générales, définissant le plan qui prend finalement une forme organique (fig. 1).
L'entente de cette dissociation la relation d'un Hall central qui devient naturellement l'ensemble du projet.



Hall central
Ce lieu accueille la totalité des visiteurs et devient un espace de rassemblement pour tous. Il est généralement dimensionné et défini développement par quatre parties de l'ensemble du plan, devant à cet espace une amplexue polyvalence. Seul au nord du projet, il propose une géométrie en étoile qui connecte à l'échelle du site les différents espaces de plein air.
Le bâtiment dispose de quatre accès, les deux principaux accueillent les visiteurs depuis l'axe de dénivelé métré à l'est et le plus restreint au sud. Deux accès secondaires plus directs desservent les places depuis le nord et l'est du bâtiment.



Crèche
L'usage central de la crèche accueille les deux salles d'activités en relation directe avec leur salles à manger et espaces à l'extérieur, ces volumes pouvant être fermés. Dans le volume situé le plus au nord, à distance des nuisances générales par l'épaisseur des murs de Saillon, peuvent placer les quatre salles de jeux directement accessibles depuis les deux lieux de vie. Le stockage prend place dans deux modules en relation directe avec les espaces de vie. Leur positionnement articule le plan tout en garantissant une liaison entre les différents éléments de programme. Le volume situé à l'ouest accueille la salle de polyvalence et son stockage annexé, la bibliothèque et une circulation verticale d'accès aux locaux techniques situés en sous-sol.

UAPE
L'UAPE s'organise selon le même principe que la Crèche. Depuis central accueille les salles à manger tandis que les salles d'activités prennent place dans deux des quatre volumes situés aux angles de cette entité. Celui le plus au sud est complété par la salle d'instr. Dans le volume élargi on trouve les locaux techniques, la bibliothèque et le local passoire accessible depuis le hall central.

Maison
La maison qui accueille un unique groupe de 10 enfants d'activités entre la salle à manger / bibliothèque et la salle d'activités. Les salles de jeux sont directement desservies depuis la salle de jeu et desservent au nord jusqu'à la distance de l'axe des Comtes de Saillon. Dans le volume élargi on trouve les espaces de stockage ainsi que le local à langer, en relation directe avec le lieu de vie.

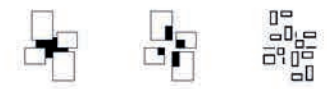
Locaux communs
Les locaux communs sont positionnés en relation directe avec les entités principales du bâtiment. Ils proposent, toujours selon la même logique, un volume élargi consacré aux services : vestiaires, sanitaires, éclairage. Le second volume est quant à lui consacré aux bureaux du personnel et de la direction. Ce dernier pour bénéficier d'une entrée indépendante depuis l'extérieur. Depuis central est dédié à la salle de pause du personnel ainsi qu'à la cuisine collée du reste du programme par l'élevage.

EXPRESSION ARCHITECTURALE
La nouvelle construction, par sa forme et sa matérialité reprend les thèmes de son contexte : l'acte et le végétal. La toiture prolonge le mouvement horizontal du couvert de l'existant, reprenant son niveau et sa matérialité. Le corps est un mur de pierre "réchauffé" le champ de visée, alternant à l'instar d'un mur de revêtement caudalino du lieu.



ACCESSIBILITÉ ESPACES EXTÉRIEURS
L'accessibilité au site est organisée de sorte à dessiner l'ensemble le flux des piétons de celui des véhicules motorisés. La zone dédiée aux accès véhicules est subdivisée en deux : 13 places de stationnement en épi (organisé côté avenue des Comtes de Saillon) qui la dirige vers le parking dédié aux locations (voiture école), en lien direct avec le parking dédié par la nouvelle construction.
Les places couvertes ont la particularité d'être situés au sein même de la voirie, ils offrent un précieux contact didactique aux enfants qui en suivent l'évolution au fil des saisons.

STRUCTURE
La structure du projet reprend initialement la logique de son organisation en plan. Il s'agit d'une toiture en béton en appui sur des colonnes porteurs. Ces éléments de structure sont dimensionnés de sorte à pouvoir accueillir une potentialité végétalisée (ils ont été envisagés sur le volume de la toiture, qui comprend la circulation verticale et l'axe du volume le plus en retrait du chemin des Écoles).



DURABILITÉ
Le projet pour le nouveau complexe scolaire de Saillon se situe de plus en plus dans le plan des économies d'énergie et du développement durable. Depuis l'ouverture du chantier jusqu'à sa fin de vie le bâtiment minimisera son impact sur l'environnement, notamment par l'utilisation de moyens simples et éprouvés comme la mise en place de panneaux solaires, le perchage de l'eau chaude sanitaire et la régulation des eaux de pluie. L'utilisation de matériaux durables tels que le bois, la pierre ou le béton recyclé, contribue à garantir une mise en œuvre minimisant l'empreinte carbone grâce tout en garantissant un confort d'usage optimal. Le bâtiment bénéficiera de l'œuvre du mur de pierre mais en oeuvre.
Cette démarche constructive pour embrasser l'édifice dans la future une libération.



VUE DÉTAIL HALL CENTRAL







Vue de l'entrée principale et du parking du nouvel bâtiment





BUREAU COZINE

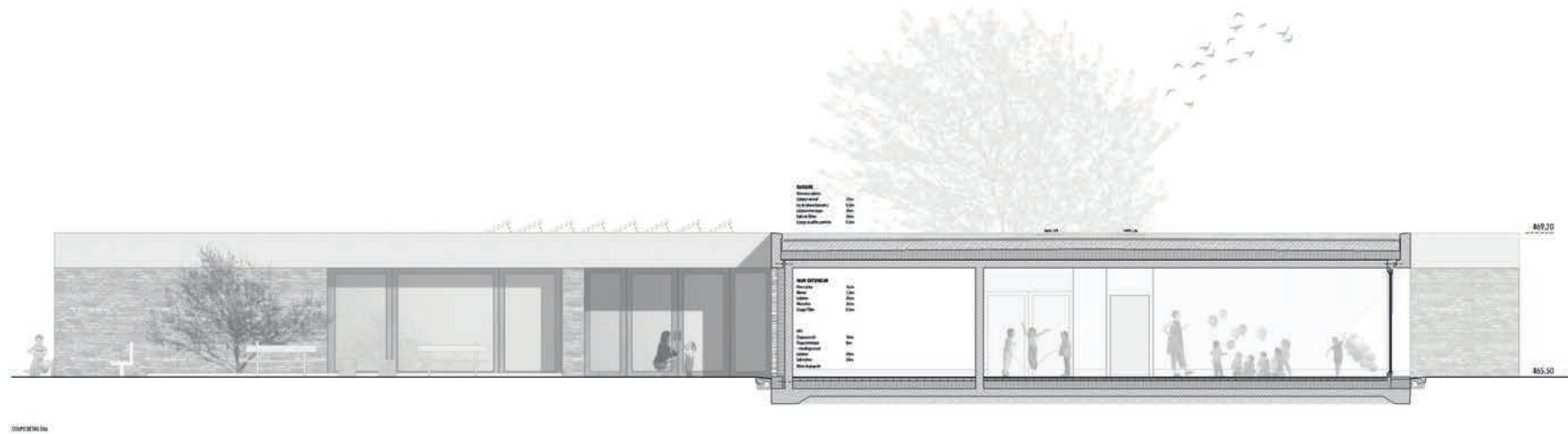
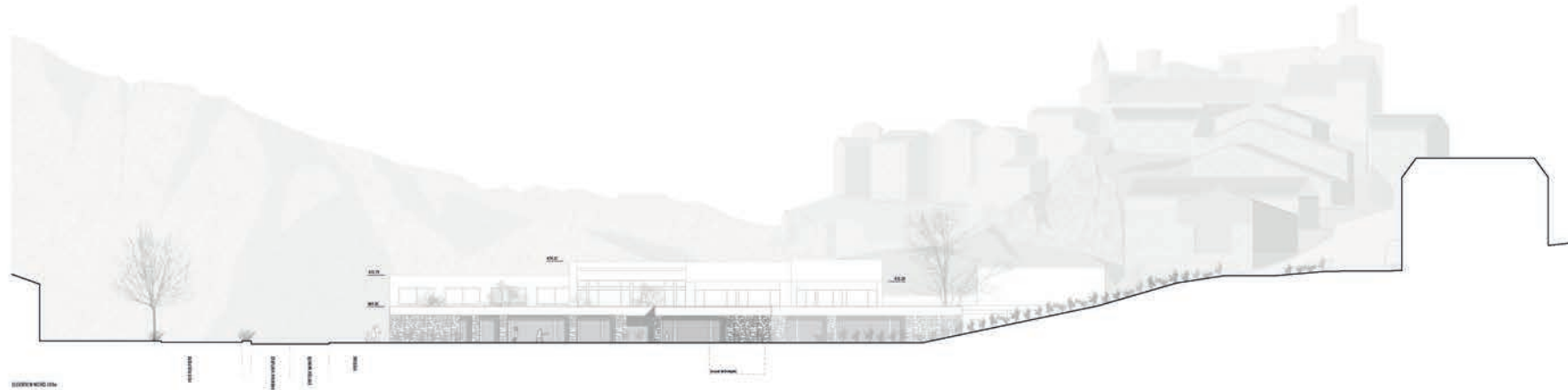


BUREAU COZINE

CONCOURS D'ARCHITECTURE UAPE SAILLON - PIETRA



N°50 PIETRA



40

CONCOURS D'ARCHITECTURE UAPE SAILLON - PIETRA

N°50 PIETRA



N°05 **CANON À TROIS VOIX SIMPLE**
6^E RANG / 6^E PRIX

SARA GELIBTER ARCHITECTE INDÉPENDANTE, BIENNE

Collaboratrice :

Sara Gelibter

AFRY SUISSE SA, BRIG

Collaborateurs :

Stefan Zehäusern, Sébastien Durieux

«Canon à trois voix simple» bénéficie d'une implantation claire. Un parallépipède rectangle d'un niveau s'insère habilement dans le site, dans la géométrie de l'école existante. Une généreuse cour d'école est formée entre les bâtiments, accueillant les deux terrains de basket. La faible hauteur de la proposition préserve la vue sur le flanc du rocher et le village de Saillon. Le recul au rocher est apprécié par le jury et accueille le cheminement public de Barbentane reliant le bourg à la cour commune définie par les architectes comme une place publique, pouvant recevoir des manifestations. A l'est un accès véhicules est créé, ce qui permet d'éviter tout trafic dans la cour.

Les trois programmes distincts de nurserie, crèche et UAPE sont répartis en enfilade nord sud, avec des entrées séparées, tandis que les locaux communs sont proposés côté cour d'école, fonctionnant comme «zone tampon» pour le programme lié à l'enfance à l'est. Sur le front de rue est agencé l'entrée des locaux administratifs, le long d'une allée plantée d'arbres, dans la logique de celle qui accompagne les places de parc existantes le long de cette rue. Les deux autres entrées sont desservies depuis la cour.

L'organisation du plan différencie clairement les locaux de services des espaces d'activité. Une zone de distribution traversante de qualité relie les espaces de manière transversale, créant des niches, offrant une utilisation pour un usage flexible, où l'on peut imaginer des rencontres de petits groupes.

Ce dispositif clair paraît cependant rigide et les noyaux entre espaces de distribution et salles d'activités sont questionnés. Le fonctionnement à trois entrées et le système de cloisonnement des salles d'activités de l'UAPE est remis en question par l'utilisateur.

La spatialité des façades offre des retraits abrités qui sont appréciés, en lien avec les alentours. Les aménagements extérieurs, avec une séparation claire entre jardins de la crèche et nurserie à l'est, et cour d'école à l'ouest paraît judicieuse.

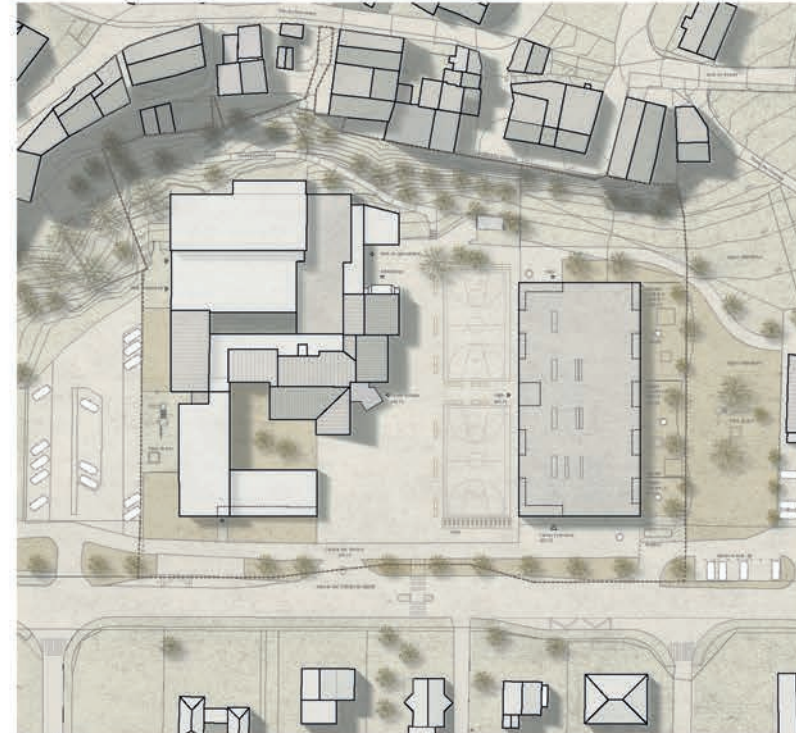
Un souci de durabilité est intégré à la conception du projet dans sa composante modulable induisant une construction bois, avec possibilité d'une extension en hauteur.

Le système porteur du bâtiment, sur un seul niveau, est formé de cadres-portiques en bois, organisés selon une trame structurelle simple et répétitive, lui assurant une bonne économicité. Les portées sont maîtrisées et garantissent une bonne descente des charges gravitaires. La présence de nombreuses parois, bien disposées en plan assurent au bâtiment un bon comportement dynamique en cas de séisme majeur. Compte tenu de la mauvaise capacité portante des sols, le choix structurel en bois et la construction sur un seul niveau sont pertinents. Aucune réponse n'est donnée quant à la demande d'extension souhaitée. Le projet répond aux exigences d'assurance qualité incendie.

Concours de projet pour la construction d'une nurserie, d'une crèche et d'une UAPE à Saillon
Canon à trois voix simple



Vue extérieur



Situation 1:500

Situation

Située sur un terrain plat au pied des fortifications médiévales, le parcelle du centre scolaire de Saillon, gagnée sur les terres publiques, est entourée de vignes, champs et vergers. Le projet se situe sur le bande de terre entre les terrains de sport et les vignobles. Par sa position le nouveau volume contribue face nord-est à ouvrir l'avenue des sciences de l'ouest et le versant Sud-Est contribue à la définition d'une place publique au pied des fortifications, où un nouveau chemin dans la vignoble assure l'accessibilité des véhicules de secours au site, et relie le centre historique, la petite place école primaire et la nouvelle construction à la place de jeux d'enfant.

Organisation

Une crèche est un espace qui protège et rassure l'enfant. Cet espace doit lui rappeler son village, un maison ou sa chambre: une géométrie simple, des couleurs et des matériaux accueillants. L'ensemble du programme est développé en long-mur et sur un seul niveau et se caractérise par la répétition des éléments géométriques simples qui rythment les façades et leur donne une image saine et équilibrée; le bâtiment rappelle la logique architecturale des constructions édifiées le long des rues. Les espaces de vie et de restauration à double, les services communs à gauche, au milieu une école interne avec ses salles de classe et ses ateliers, les toilettes, arrivées à des espaces intermédiaires lieux des rencontres et accès, le module de bain- le groupe- composé d'un volume fermé et un volume transparent, est une cellule qui se répète linéairement et représente la maison. L'espace de vie représente la chambre d'enfant. Chaque module est une cellule qui sert de point de passage pour permettre aux enfants de retrouver sa maison et se tenir chez lui. Les espaces de vie sont orientés vers l'est et regardent les vignobles, bénéficiant d'une sortie de plein pied sur chaque espace extérieur. La générosité des espaces communs et des déplacements invite à un usage non conventionnel de l'espace d'école.

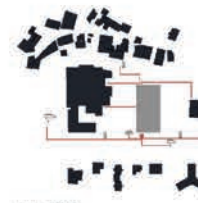
L'axe principal à la Noursey et la Côte ne fait pas le chemin des écoles, un deuxième accès aux entrées de qualité est obtenu par la structure existante au centre scolaire. Les revêtements des sols des circulations sont orientés pour permettre, via les écoles, de faire passer dans l'espace intérieur les espaces extérieurs. Les revêtements des sols des entrées de vie sont en bois pour le confort des pieds villoisiers.

Aménagements extérieurs

Le parti développé un lieu extérieur et flexible offrant des espaces extérieurs sécurisés de qualité et relie les structures existantes au futur du site. Les différents matériaux des espaces extérieurs et leur relation avec les volumes assure la visibilité d'usage.

Matérialisation et écologie de la construction

Le matériau bois est choisi pour la chaleur visuelle et le confort acoustique qu'il apporte mais aussi pour tirer profit des ressources locales et mettre en valeur les savoir-faire régionaux. Structure en lamellé-collé et façade bois donnent une cohérence à l'ensemble bois. Les surfaces en bois génèrent des espaces extérieurs adaptés au jeune public (usage et protection contre les accidents, personnalisation des surfaces), la protection solaire est assurée par des stores toile verticales et des grilles en avant-toits.



Accès 1:2500



Espaces générés par les bâtiments 1:2500



Situation 1:2500

Concours de projet pour la construction d'une nurserie, d'une crèche et d'une UAPE à Saillon
 Canon à trois voix simple



Raz de chaussée 1:200



Elevation nord-est 1:200



Elevation sud-est 1:200



Elevation sud-ouest 1:200



Elevation nord-ouest 1:200



Coupe F-F 1:200

N°05 CANON À TROIS VOIX SIMPLE

Concours de projet pour la construction d'une nurserie, d'une crèche et d'une UAPE à Saillon
Canon à trois voix simple



Coupe A-A 1:200



Coupe C-C 1:200



Coupe D-D 1:200



Coupe B-B 1:200



Coupe E-E 1:200



Vue intérieur

Développement durable

Aspects sociaux :

espaces extérieurs différenciés ou partagés ou vice versa (jeux de ballon, vélos, toboggans, surfaces en dur, terrain de sport etc.) ; espace central public utilisable pour les fêtes en plein air, concerts et espace (et) pour les plus petits, espaces de distribution généraux propres aux rencontres.

confort et qualité de l'air, protection solaire automatisée, revêtements exempts de formaldéhydes.

Aspects environnementaux :

système modulaire et extensible ; flexibilité de l'organisation des espaces ; simplicité d'entretien, éléments démontables en vue d'un futur surélévation ;
 argil réchauffé par énergie grise, de production locale et recyclable ;
 chauffage à distance au bois, panneaux solaires photovoltaïques au Puyodin, récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage et l'entretien de l'extérieur.

Aspects économiques :

volumens compacts et enveloppe thermique performante, économie de la construction et de la maintenance, besoins en chauffage limités ;
 chauffage au sol très basse température 30°C ;
 ventilation naturelle combinée à une ventilation simple flux pour limiter l'investissement et les frais de maintenance.

Structure :

l'acier garantit la simplicité d'utilisation (jeu sans développement durable), nous proposons la mise en œuvre d'une structure sous la forme de solives portiques complètes d'un système principal reposant sur des colonnes de bois et secondaires afin de limiter les ponts. Un système de solives bris-croix complétera le système porteur. Ces solives, les solives pourraient être remplacées par des solives pleines en bois.



1. Sous - sol 1:200



PROJETS NON CLASSÉS



N°01 HANOK

MADELEINE ARCHITECTES SÀRL, CHAMPÉRY

Collaborateurs :

Antoine Béguin, Maxence Derlet, François Nantermod

SIMON PILLET ARCHITECTE EPFL, RAVOIRE

Collaborateur :

Simon Pillet

GUYAZ MERY SÀRL, SION

Collaborateurs :

Xavier Guyaz, Albert Guyaz, Gilles Méry, Swen Fardel



N°02 DRAGONIVRE

STUDIO DI ARCHITETTURA – LAURA GIANELLINI,
KARIM NOTARI, LUGANO

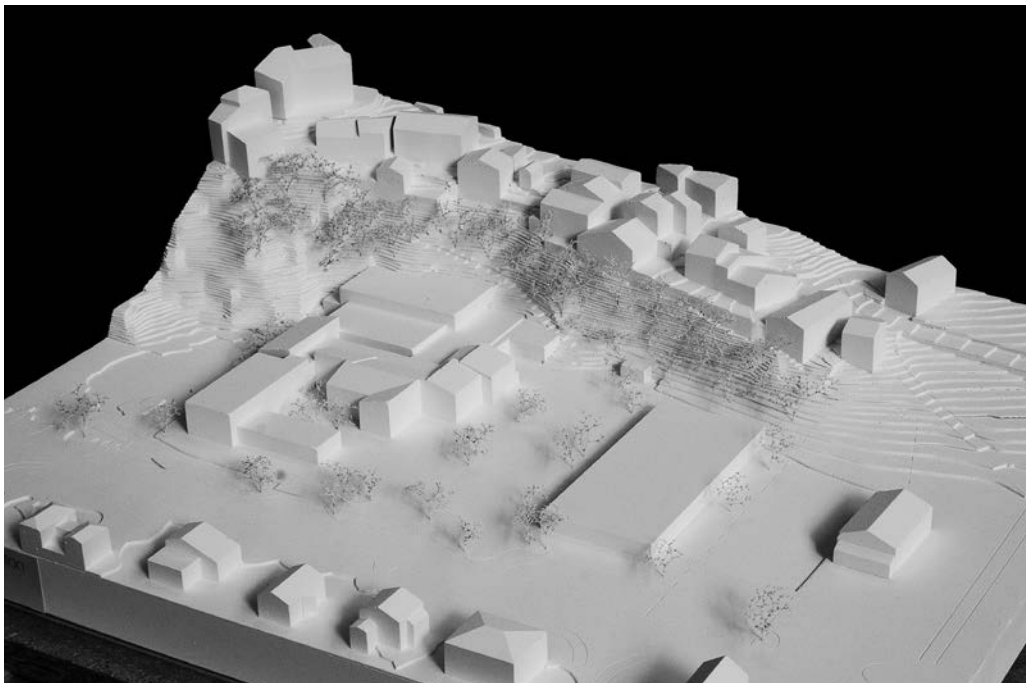
Collaborateurs :

Laura Gianellini, Karim Notari

STUDIO DI INGEGNERIA – ARNOLDO FRIGERIO,
PREGASSONA

Collaborateur :

Arnoldo Frigerio



N°03 ENSEMBLE

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES, BIENNE

Collaboratrices :

Mariela Siegrist, Nadège Theubet

WEL CONSULTING SÀRL, ORVIN

Collaborateurs :

Stéphane Beney, Pedro Magdalena, César Soares

Ahmed Al Gizani



N°04 PLANTESKOLE

RBRC ARCHITECTES SÀRL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Paolo Basso Ricci, Frédéric Chollet, Muriel Rey

AB INGÉNIEURS SA, FRIBOURG

Collaborateur :

Olivier Francey



N°06 NO COUNTRY FOR OLD MEN

NICOLAS DE COURTEN ARCHITECTES SÀRL,
LAUSANNE

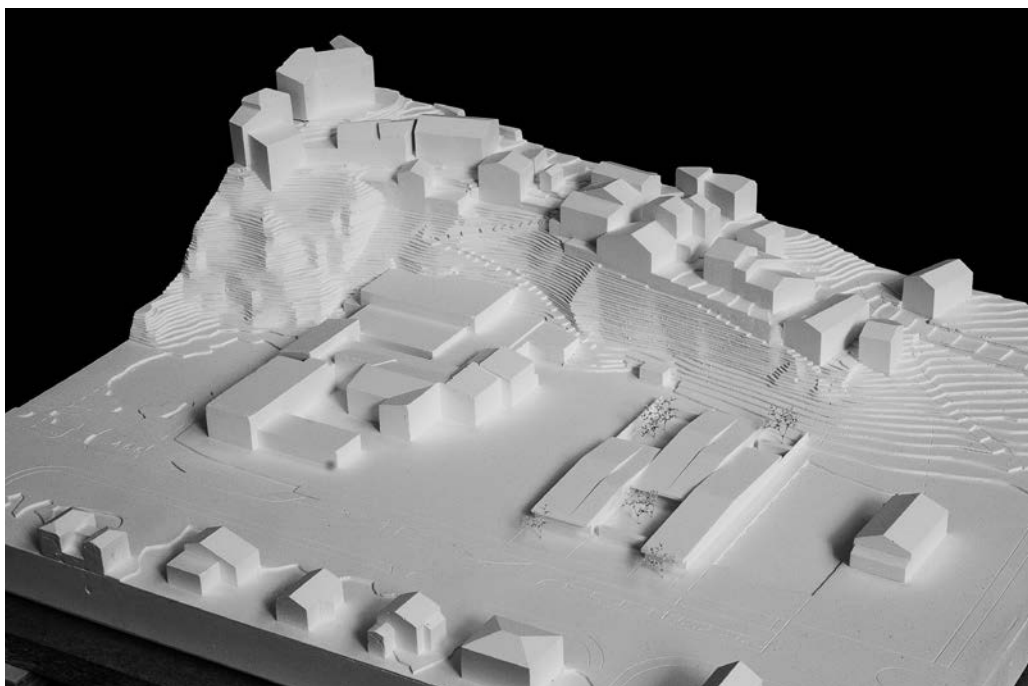
Collaborateurs :

Nicolas De Courten, Alexandre Figueiredo, Sébastien Guidi
Cyril Lemray

STUCKY SA, RENENS

Collaborateur :

Jean-François Wavre, Julien Genton



N°07 PARMI LES VIGNES

RAFFAELE CAMMARATA ARCHITETTO, LOCARNO

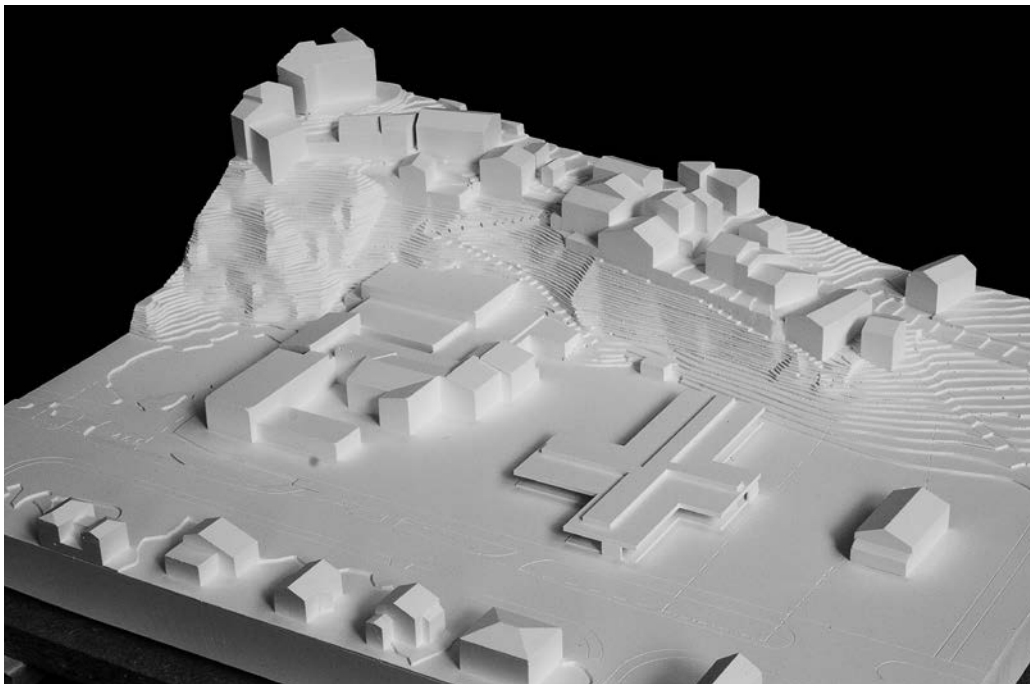
Collaborateurs :

Raffaele Cammarata, Mara Belén Campisano

ROR INGENIERIE, INGÉNIEURS-CONSEILS USIC,
SIA, EPF, NAX

Collaborateur :

Philippe Rossier



N°08 LILLI

APOLINARIO SOARES SÀRL, LAUSANNE

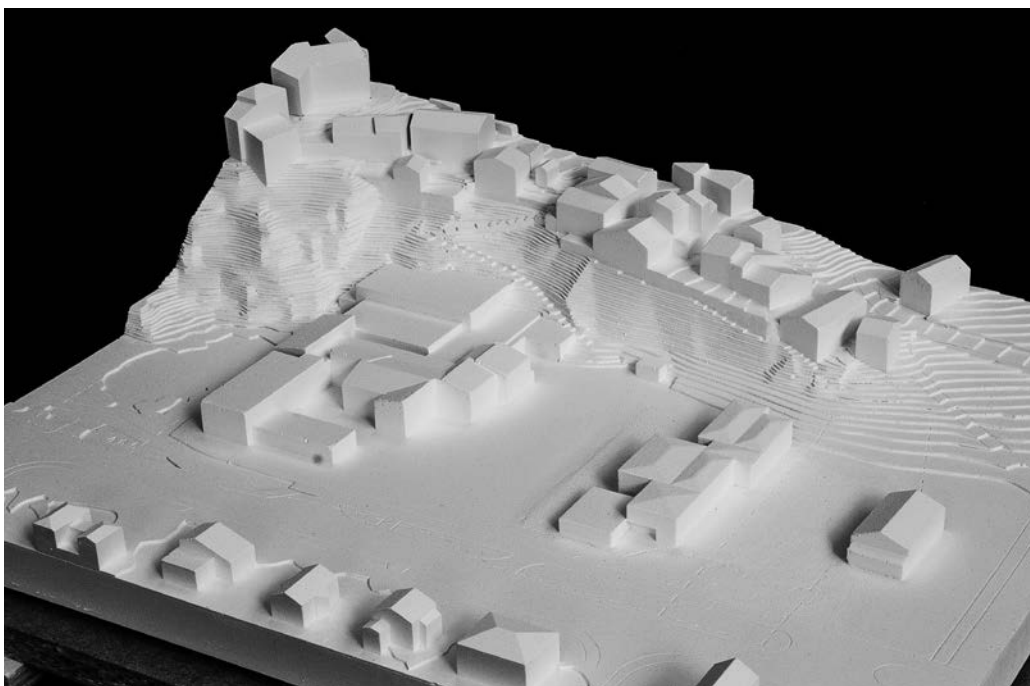
Collaborateur :

Apolinario Soares

PATRICK OLE OHLBROCK, ZÜRICH

Collaborateur :

Patrick Ole Ohlbrock



N°09 MOUSSAILLON

MAËL FERET – FRANCESCO BORGHINI ARCHITECTES, LAUSANNE

Collaborateurs :

Maël Féret, Francesco Borghini

KÜNG ET ASSOCIES SA, PAYERNE

Collaborateur :

Yves Diserens



N°10 RANTANPLAN

EDIFISCIENCE SA, COTTENS

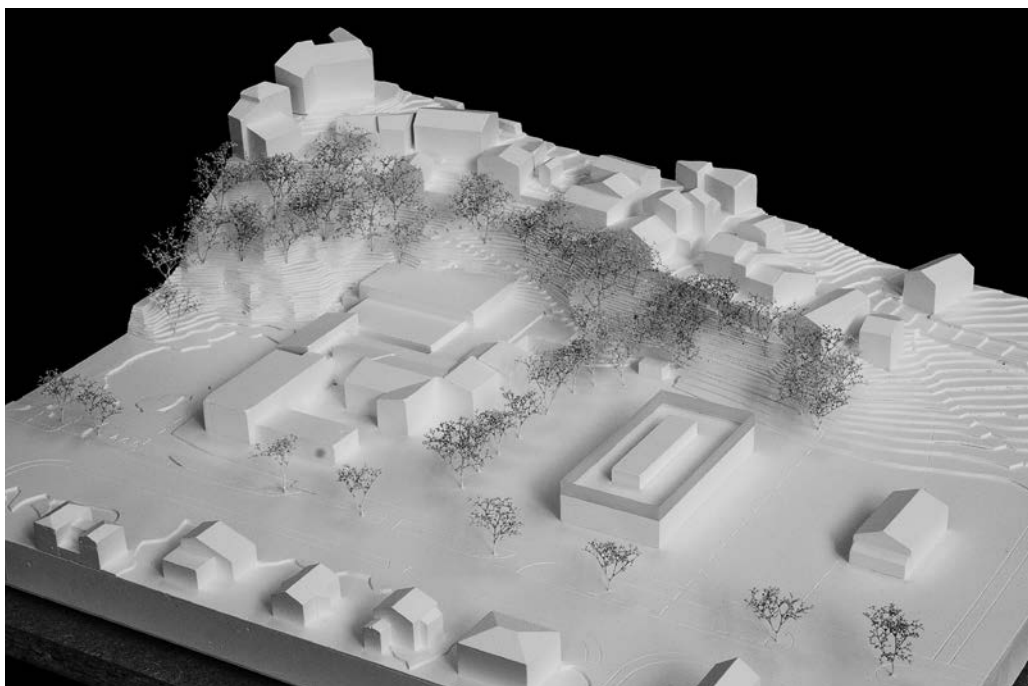
Collaborateurs :

Monica Pinheiro Fernandes, Eric Demierre,
Christine Demierre

VINCENT BECKER INGÉNIEURS FRIBOURG SÀRL,
FRIBOURG

Collaborateurs :

Eyüp Selçukoglu, Mirhat Medziti



N°11 FROEBEL

YVES MACHEREL, LAUSANNE

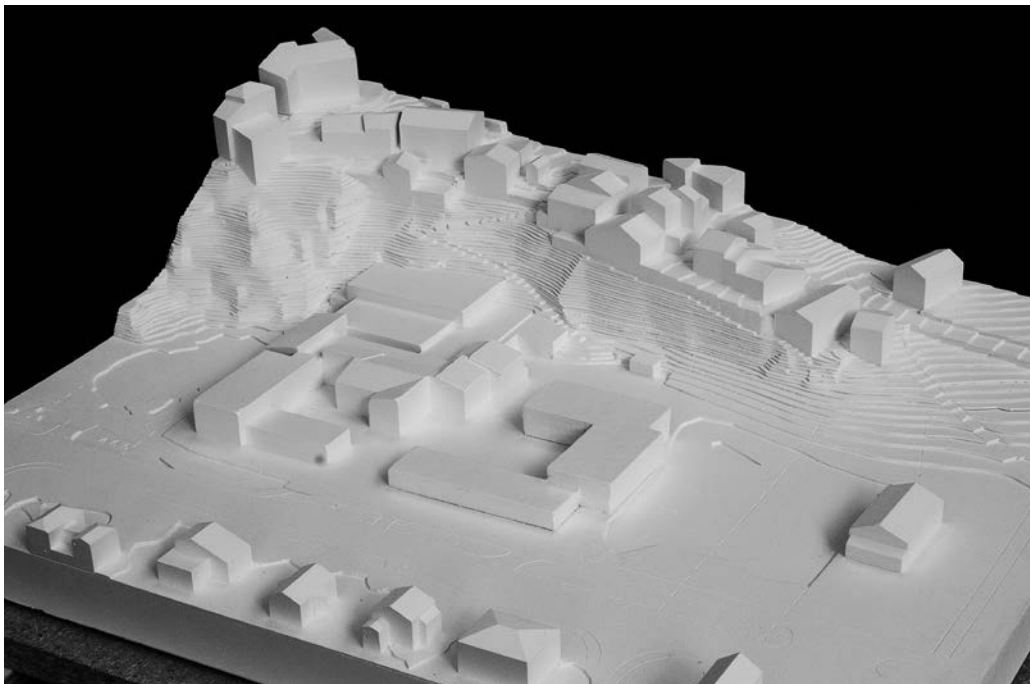
Collaborateur :

Yves Macherel

NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA,
MORGES

Collaborateur :

Giuseppe Donia



N°12 CE MATIN-LA

STUDIOV9, BIENNE

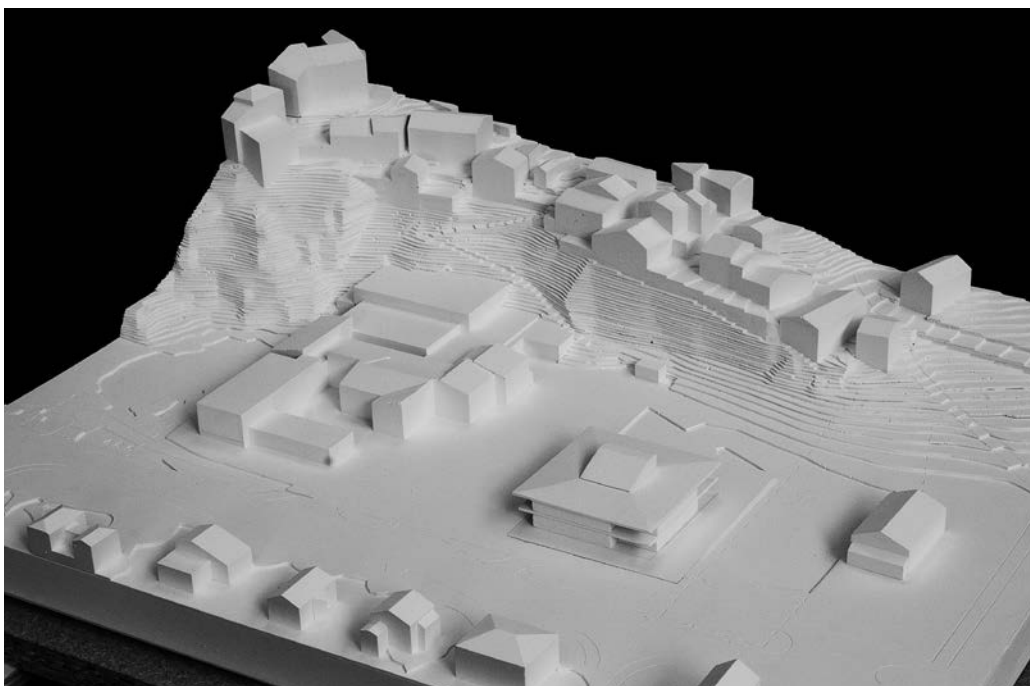
Collaborateurs :

Bastien Jeandrevin, Tanguy Poffet, Sacha Rouiller,
Roberto Mazza

STUDIO MA ASSOCIATI SAGL, LUGAGGIA

Collaborateur :

Michele Anselmini



N°13 SNORKY

ETCETERRA SÀRL, RENENS

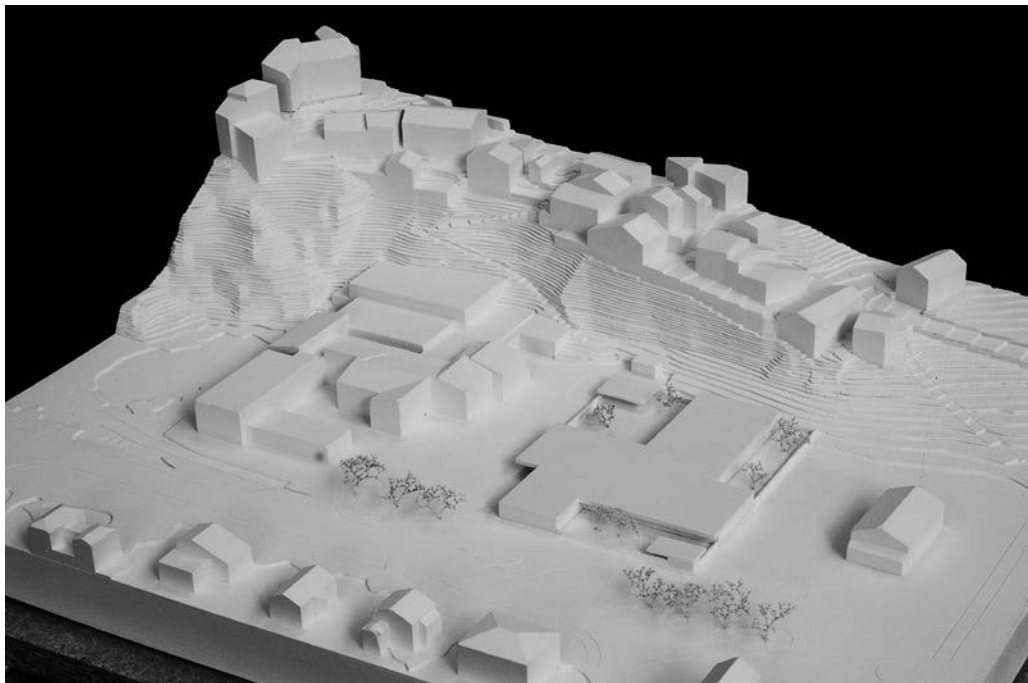
Collaboratrices :

Sarah Hottinger, Elodie Simon

B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Daniel Starrenberger, Marcio Bichsel, Joachim Bourgeois
Guillaume Joly, Nicolas Giet, Pierre Touzot, Christine Jaques
Rodrigo Fernandez, Valérie Höller



N°14 LUPIN

CLAVIEN ARCHITECTURE SÀRL, SION

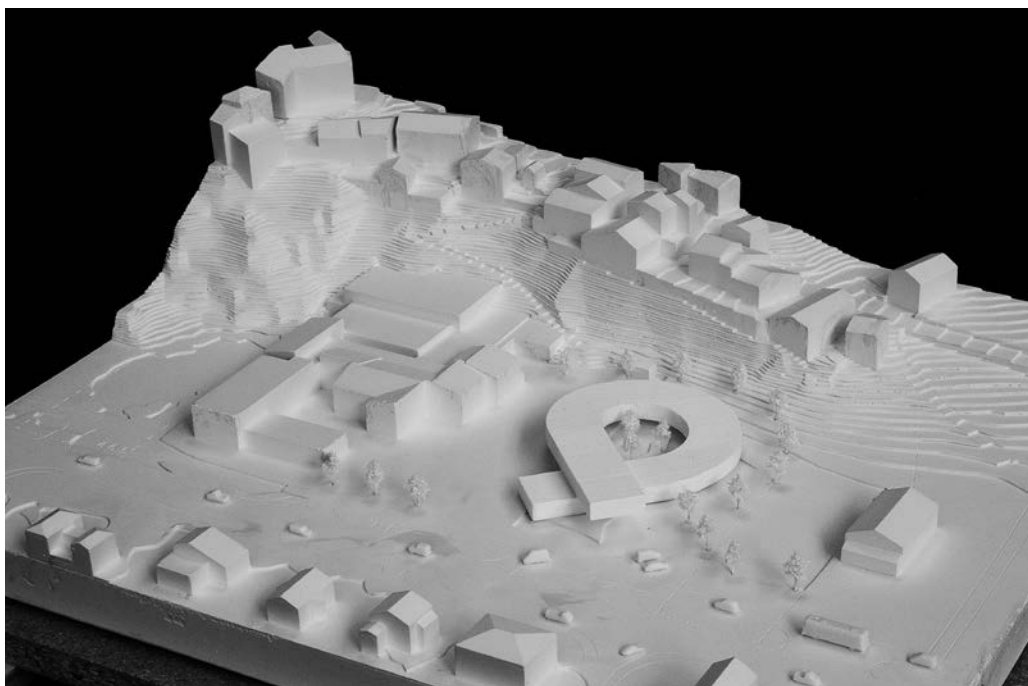
Collaborateurs :

Thea Delorenzi, Roberto La Rocca, Christian Dumoulin
David Clavien

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SÀRL, SION

Collaborateurs :

Laurent Pitteloud, Pierre Michel



N°15 TWIST

LES ATELIERS D'ARCHITECTES SION SÀRL, SION

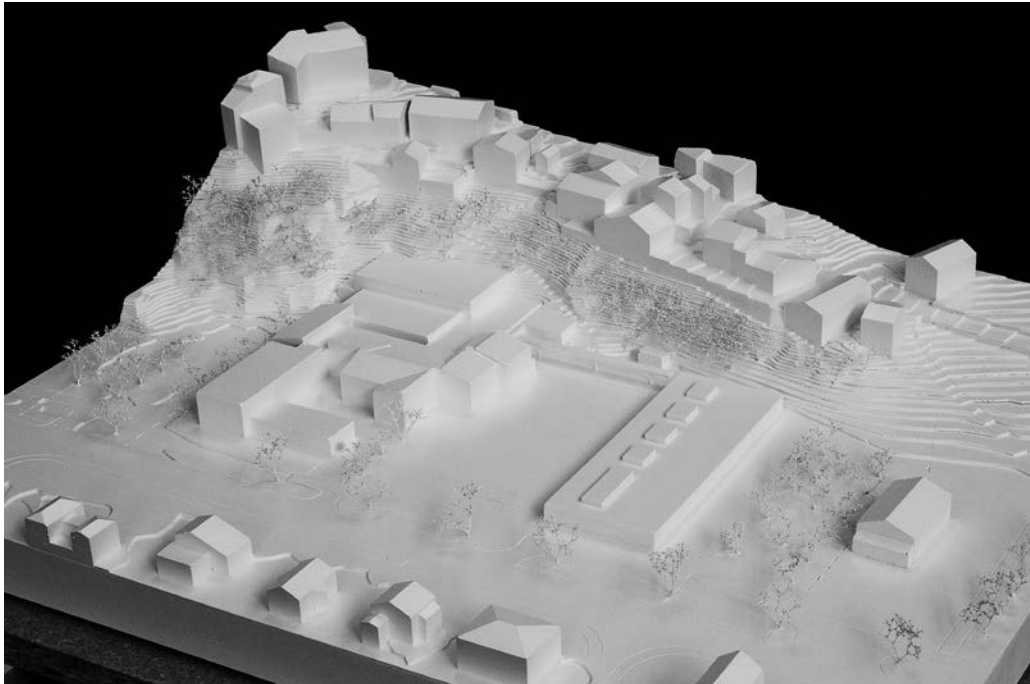
Collaborateurs :

Frédéric Quennoz, Olivier Ecoffier (expert en sécurité
incendie)

B. OTT ET C. ULDRY SÀRL, THÔNEX

Collaborateur :

Bernard Ott



N°16 JULES

JEREMIE JOBIN ARCHITECTE + PAVEL RAK
ARCHITECTE, LAUSANNE

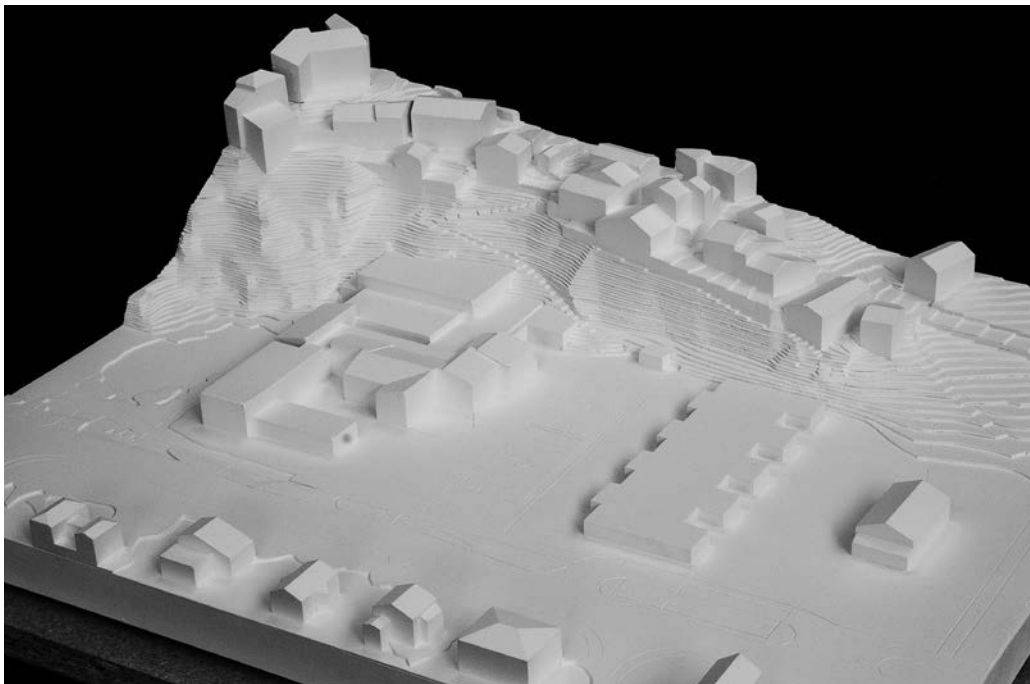
Collaborateurs :

Jérémie Jobin, Pavel Rak

INGPHI SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Philippe Menétrey, Samuel Rochat



N°17 PATO

ATELIER ZERO2 SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Stefano Rottura, Francisco Javier Cano Castellano, Alberto
Merchán, Ana Fernández Berraquero, Francesca Di Lascio



N°19 PENNY LANE

OFFICE OBLIQUE SÀRL, ZÜRICH

Collaborateurs :

Konrad Scheffer, Sarah Haubner

WH-P INGENIEURE AG, BÂLE

Collaborateurs :

Giuseppe Morlino, Matthieu Billioud, Lars Keim



N°20 ENTRE-DEUX

EDEM SESSI ARCHITECTURE, FRIBOURG

Collaborateur :

Edem Sessi

GABRIEL MBEKOU, FRIBOURG

Collaborateur :

Gabriel Mbekou



N°22 PATU

PONT12 ARCHITECTES, CHAVANNES-RENEUS

Collaborateurs :

Christiane von Roten, Antoine Hahne, Rosa Climent,
Arnaud Bovet, Oria Abbas, Timur Ozcan

CAMBIUM INGENIERIE, YVERDON-LES-BAINS

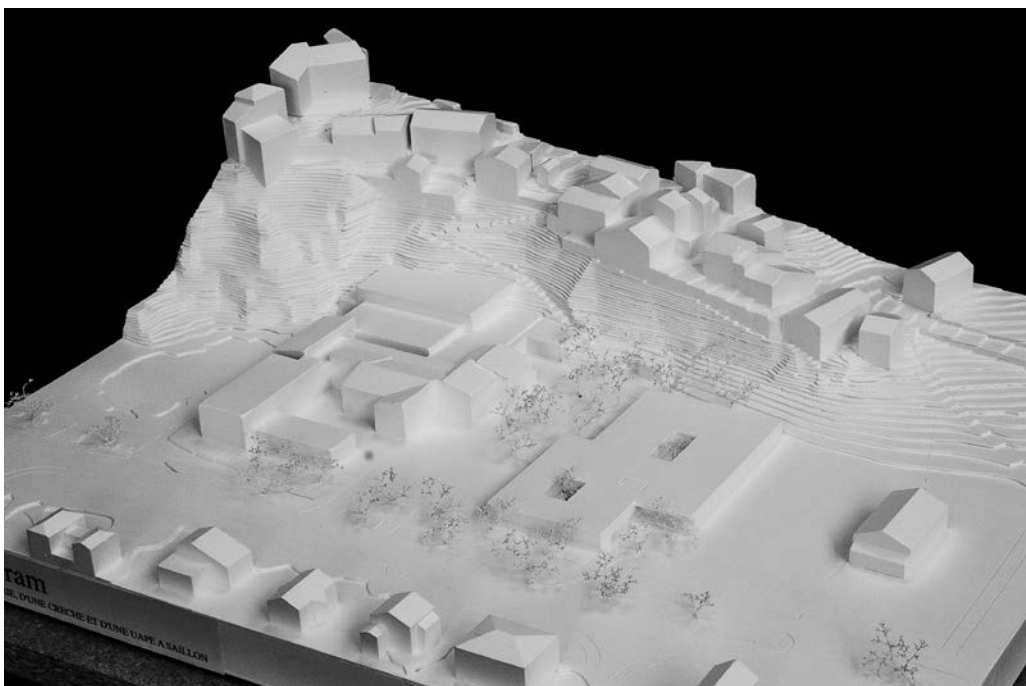
Collaborateur : Nils Baertschi

MP INGÉNIEURS CONSEILS, CRISSIER

Collaborateur : Claude Penseyres

PASCAL HEYRAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE,
NEUCHÂTEL

Collaborateur : Pascal Heyraud



N°23 AM STRAM GRAM

ARTEFACT ARCHITECTURE SÀRL, VÉTROZ

Collaborateurs :

Engin Demirci, Erhan Firat, Blerim Morina

INGÉNIERIE DENERIAZ ET PRALONG SION SA, SION

Collaborateurs :

Xavier Mittaz, Pierre-François Décoppet,
Christophe Gertsch, Gregory Morand, Ricardo Branco,
Frédéric Savioz, David Sassano, Raphaël Roduit,
Martine Sauer



N°24 À CHACUN SA COUR

STAUB ARCHITECTES SÀRL & SARAH FOLLONIER,
FULLY

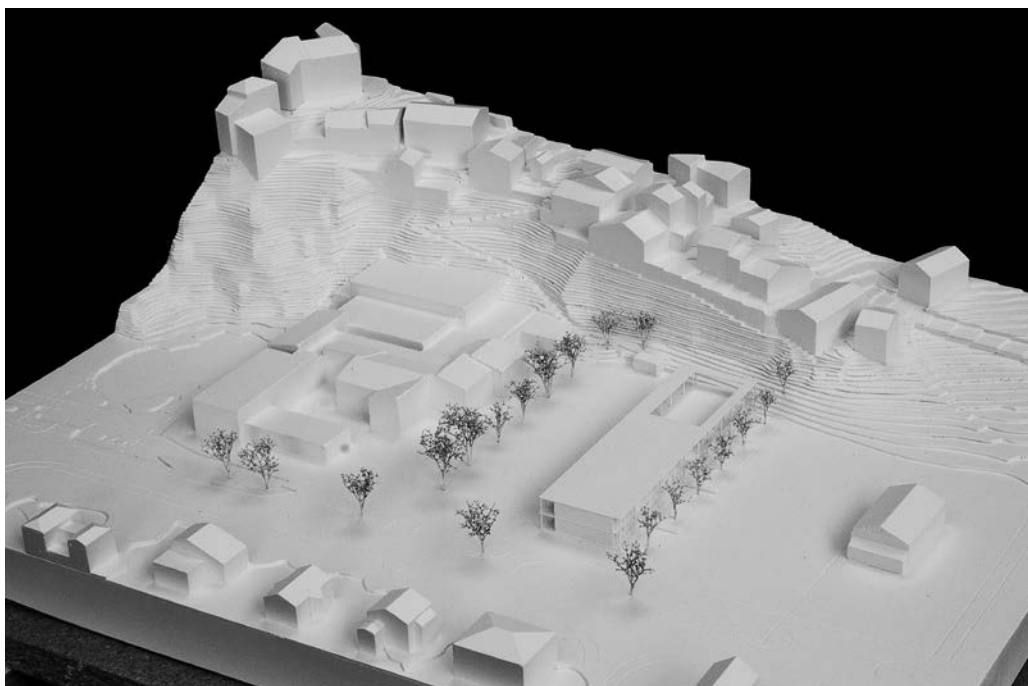
Collaborateurs :

Sarah Follonier, Joachim Staub

GUILLAUME FAVRE ING. ET ARCH. SA, SION

Collaborateur :

Michel Casalucci



N°25 PAVILLON ET VERGER

ZENKLUSEN PFEIFFER ARCHITEKTEN AG ETH SIA,
BRIG

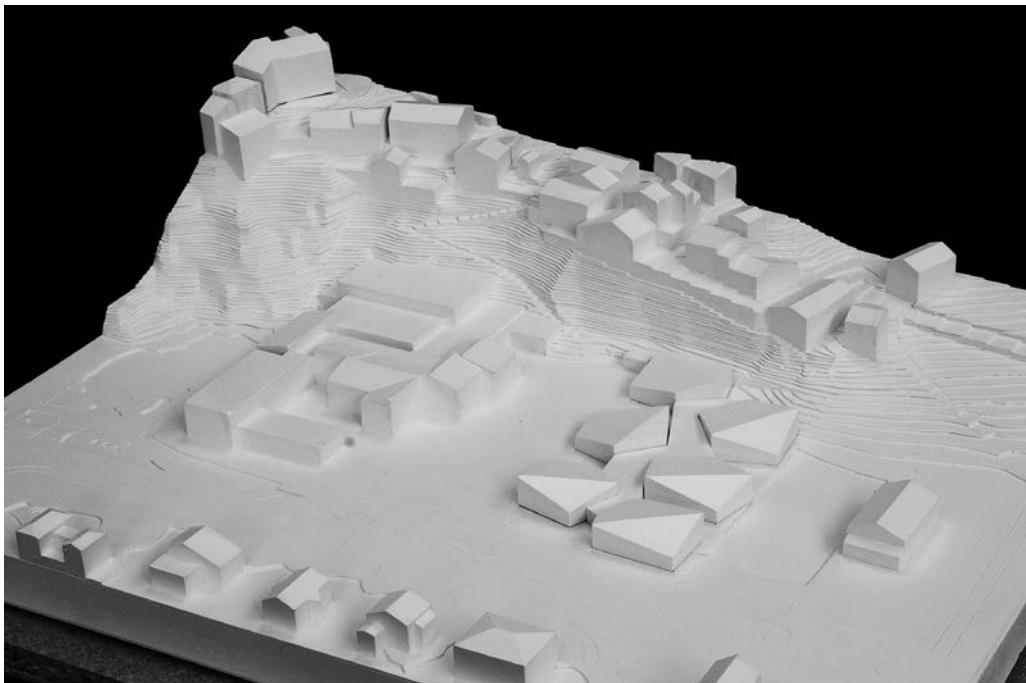
Collaborateurs :

Dominic Ender, Raphaël Crettenand, Diana Zenklusen,
Stephan Pfeiffer

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE SA, BERNE

Collaborateurs :

Heinrich Schnetzer, Tivadar Puskas



N°26 LES ÉBOULIS

BE : ARCHITECTURE SÀRL, LUSSY

Collaborateurs :

Benjamin Rey, Cynthia Coucet

Fitim Fuga, Dolorès Joye, Stéphanie Rey

MGI INGÉNIEURS SA, ROMONT

Collaborateurs :

Fabrice Conus, Antoine Butty, Pajtim Hyseni, Marc Angéloz



N°27 INTERLUDE

MATHIEU DELACRETAZ ARCHITECTE, LAUSANNE

Collaborateur :

Mathieu Delacrétaz

DRGR INGÉNIEURS CONSEILS SÀRL, ORBE

Collaborateurs :

Guido Roelfstra, Nathalie Roelfstra



N°28 «PRE_Ô»

CARDOSO ARCHITECTURE, MARTIGNY

Collaborateur :

Pedro Cardoso

THETAZ INGÉNIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture, Olivier Perrottet,
Sophie Melo



N°29 GUSTAVE

TOTEM ARCHITECTURE SÀRL, GENÈVE

Collaborateurs :

Altarelli Gillia, Elsa Beniada, Augustin Clément

SESAM SÀRL, LAUSANNE

Collaborateur :

Amine Benaboud

ERANTHIS PAYSAGE ET URBANISME, LYON

Collaborateur :

Frédéric Dellinger



N°30 JUS DE RAISIN

DUYGU OKAY ARIKOK ARCHITECTE +
FABIAN SPINELLI ARCHITECTE, GENÈVE ET
CAROUGE

Collaborateurs :

Duygu Okay Arikok, Fabian Spinelli, Nadia Spinelli

PACHO RODRIGUEZ DIAZ SÀRL, CAROUGE

Collaborateurs :

Michel Lugon, Jean-Philippe Blanc



N°31 LES CINQ DOIGTS DE LA MAIN

BARD YERSIN ARCHITECTES, MÉZIÈRES

Collaborateurs :

David Bard, Thibault Yersin

DANIEL BARD, MÉZIÈRES

Collaborateur :

Daniel Bard



N°32 BELCHIOR

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

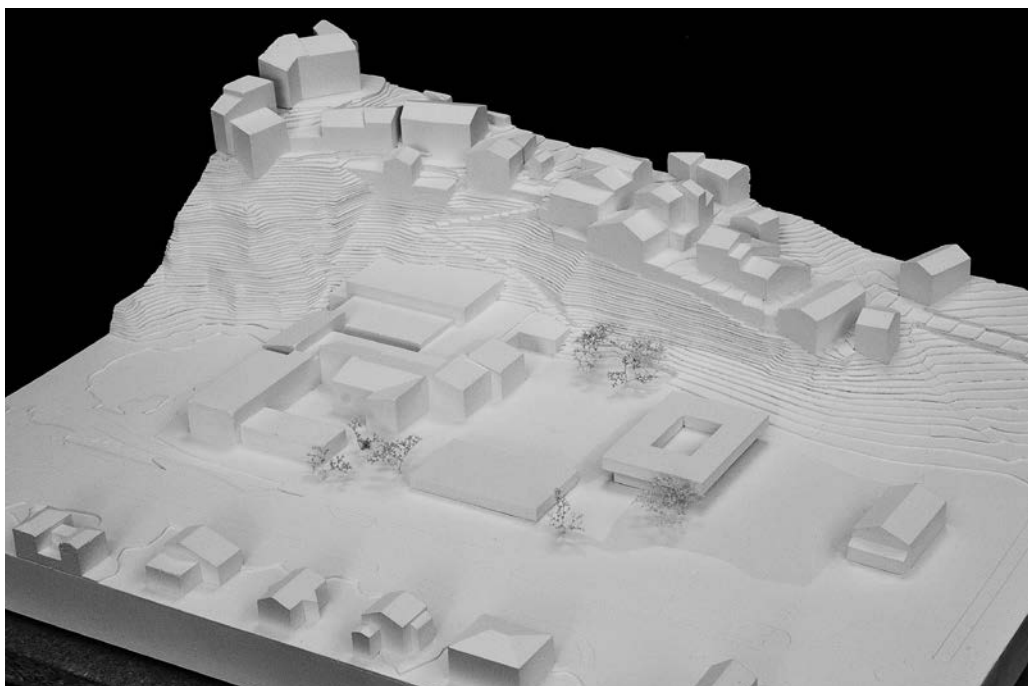
Collaborateurs :

Tiago Feliciano, Bob Morard

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Hamza Sehaqui, Lydia Chavaudra, Camillo Ravaioli, Olivier Dessimoz, Elia Stamm



N°33 KODOMO NO KUNI

BERCLAZ TORRENT ARCHITECTES FAS SIA, SION

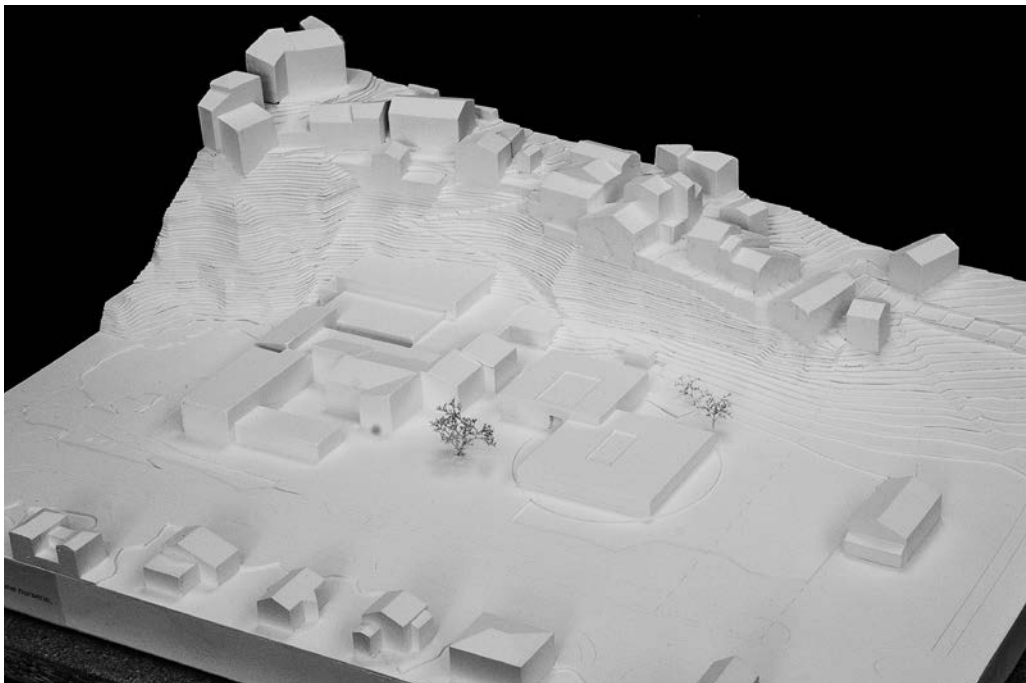
Collaborateurs :

Jean-Luc Torrent, Héloïse Sierro, Manu Crettaz, Jérémy Stöcklin, Gabrielle Rossier

JEREMY NUTTIN INGÉNIERIE + GEOTECHNIQUE
SÀRL, VEYSONNAZ

Collaborateur :

Jérémy Nuttin



N°34 TÊTE À MODELER

MM&JC ARCHITECTES SÀRL, SION

Collaborateurs :

Michael McCullough, Joseph Cordonnier, Carmen Marin
Nogales, José Berbiela Bustamante

BISA BUREAU D'INGÉNIEURS SA, SIERRE

Collaborateurs :

Patrick Robyr, Vanessa Pfander, Tiago Pereira, Fabio
Ribeiro, Hugo Petruzzelli, Macarena Sanchez-Crettaz,
David Alves



N°35 PETIT TONNERRE

ATELIER MOR& ARCHITECTES SÀRL, SION

Collaborateurs :

Jean-Pascal Moret, Fabrice Vaglio, Alexandra Maury,
Muriel Coquoz, Loïc Nellen

HOLINGER SA, SION

Collaborateurs :

André Tercinod, Joao Bastos, Benoît Bosshart, Alessandro
Corizza, Gabriel Dessimoz, Claude Raymond Dubuis,
Lucien Etter, Catia Fernandes, Christelle Genetti, Jean-
Michel Germanier



N°36 MATILDA

ATELIER CHARVOZ & ATELIER MOJO, SION

Collaborateurs :

Sébastien Bourgeois, Djavan Cardona, Bastien Charvoz

LBI LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA, LE CHÂBLE

Collaborateur :

Pierre Bruchez



N°38 TROIS CHOUCAS

LE ROY ARCHITECTES SÀRL, NYON

Collaborateurs :

Valentin Rey, Dorine Verolet, Philippe Le Roy

TSIC SA, CRASSIER

Collaborateurs :

Christian Nourisse, Cristiano dos Santos,

François de la Barre



N°40 LA COUR DES GRANDS

BONNARD + WOEFFRAY, MONTHEY

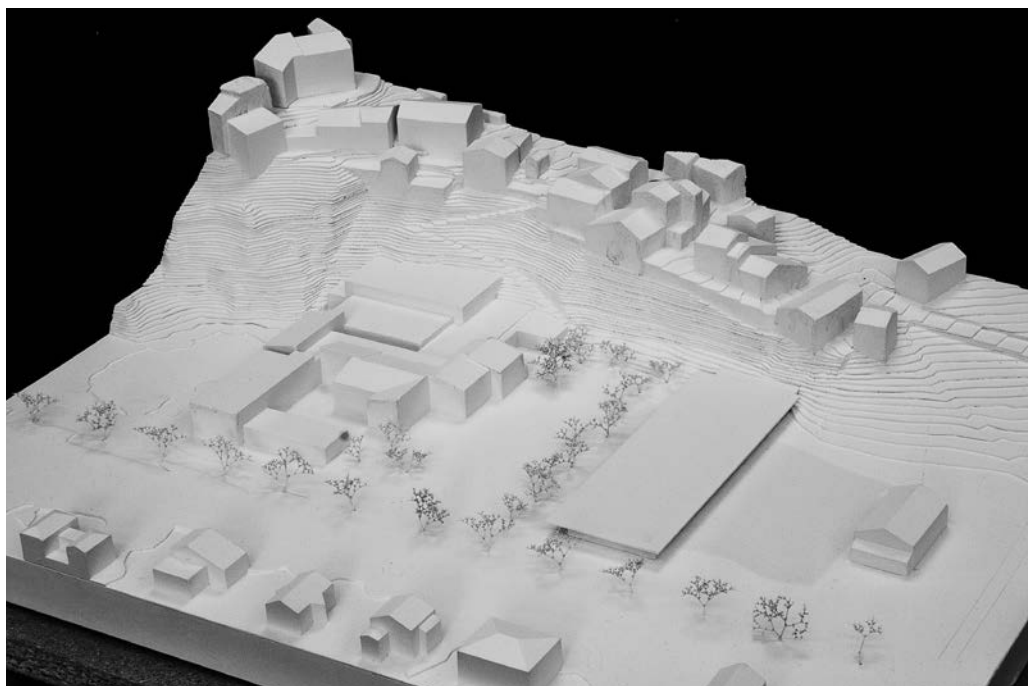
Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Arcangelo Barman, Maribel Buccelloni

SOLLERTIA, MONTHEY SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Jorge Gonçalves, Valentin Fürst,
Milisav Vukovic



N°41 PETIT LOUIS

R2A ARCHITECTES SÀRL, SION

Collaborateurs :

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Gregor Watson,
Céline Seingre

BUREAU D'INGÉNIEURS CRETZAZ ET PARTENAIRES
SA, SIERRE

Collaborateurs :

Raphaël Bonvin, Simon Crettaz



N°42 LE SENTIER DES KIWIS

DVARCHITECTES & ASSOCIÉS SA, SION

Collaborateurs :

Anne-Line Darbellay-Duss, Glenn Cotter, Mathieu Sierro,
Julien Praz, Clémence Fauchère, Stefan Hare, Alan Zen-
Ruffinen, Anna Serra Montana

DESAXO SA, SION

Collaborateurs :

Joseph Dussex, Antoine Baechler



N°43 UN, DEUX, TROIS, NOUS IRONS AU BOIS...

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

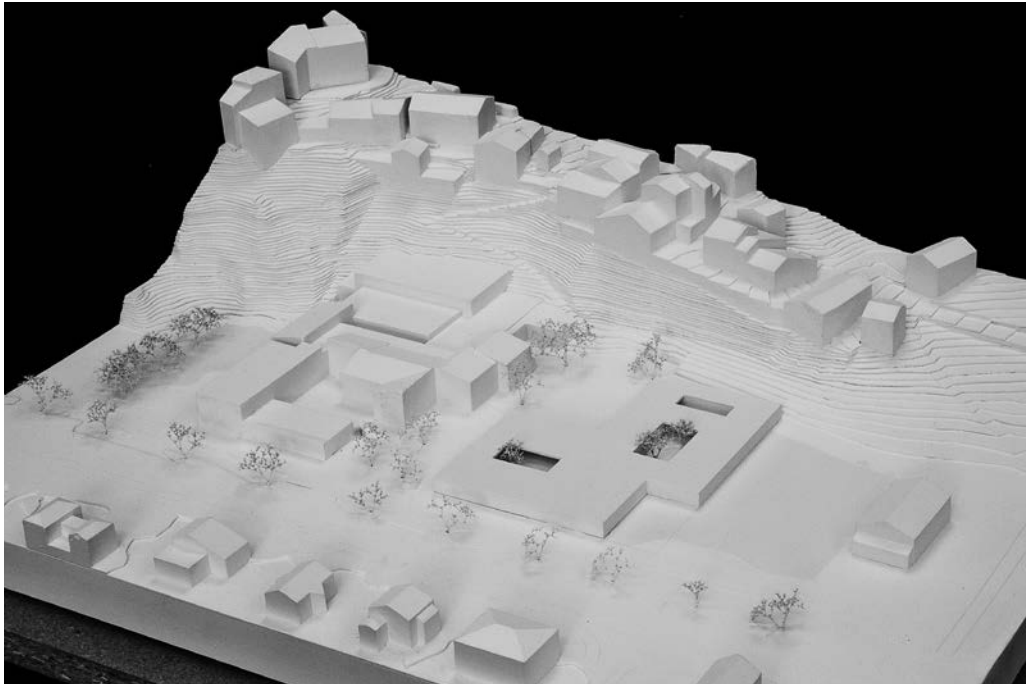
Collaborateurs :

Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario
Zimmermann, Emanuel Amaral, Nicolas Indermitte

CSD INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Vincent Rebstein, Nicolas Renggli



N°44 TOY STORY

CROGNALETTI ARCHITECTURE, SION

Collaborateurs :

Lucas Balet, T rence Biselx, Thomas Crognalletti

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Nicolas Corger, Tristan Mayencourt, Fr d rique Dubosson

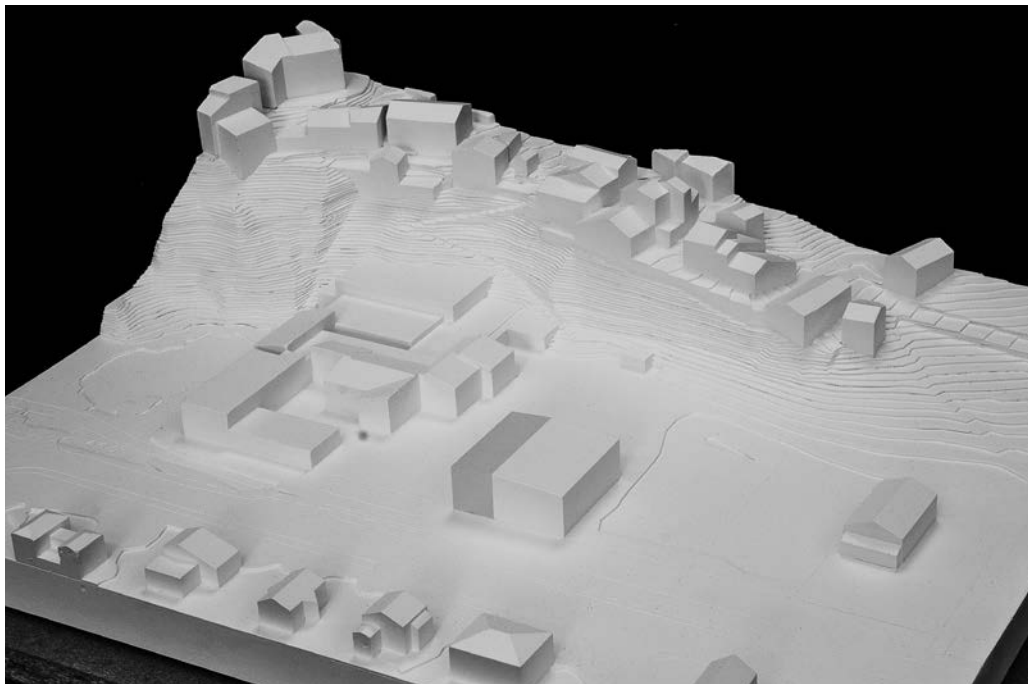


N°45 L -HAUT

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Claude Fabrizzi, Laurent Savioz, Lionel Ballmer,
Marc Ev quoz, Barbora Pisanova, Carole Westhoff,
Manon Jauzac, Christian Lamon, Etienne Gillioz,
H l na Barras, Cindy Fabrizzi, Delphine Preisig,
Fanny Sierro, Charlotte Saint-Amour



N°46 KAPLA

ATELIER IT SÀRL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Nicolas Coutaz, Lionel Décombaz, Pierre Epiney,
Martin Latham

BISEG SÀRL, FULLY

Collaborateurs :

Pierre Boisset, Stéphane Pellissier



N°47 VILLON

EVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Isabelle Evéquo, Nuno Ferreira, Daniela Andrade,
Gilian Sabatier, Jonas Chauvet, Karen Muller,
Alexandre Rouiller

CORDONIER & REY SA, SIERRE

Collaborateurs :

Yves Rey, Pierre-Cédric Cordonier, Gilles Rey,
Nicolas Cordonier, Grégoire Mudry



N°48 BANDES

ANDREA ARRIOLA, BARCELONE

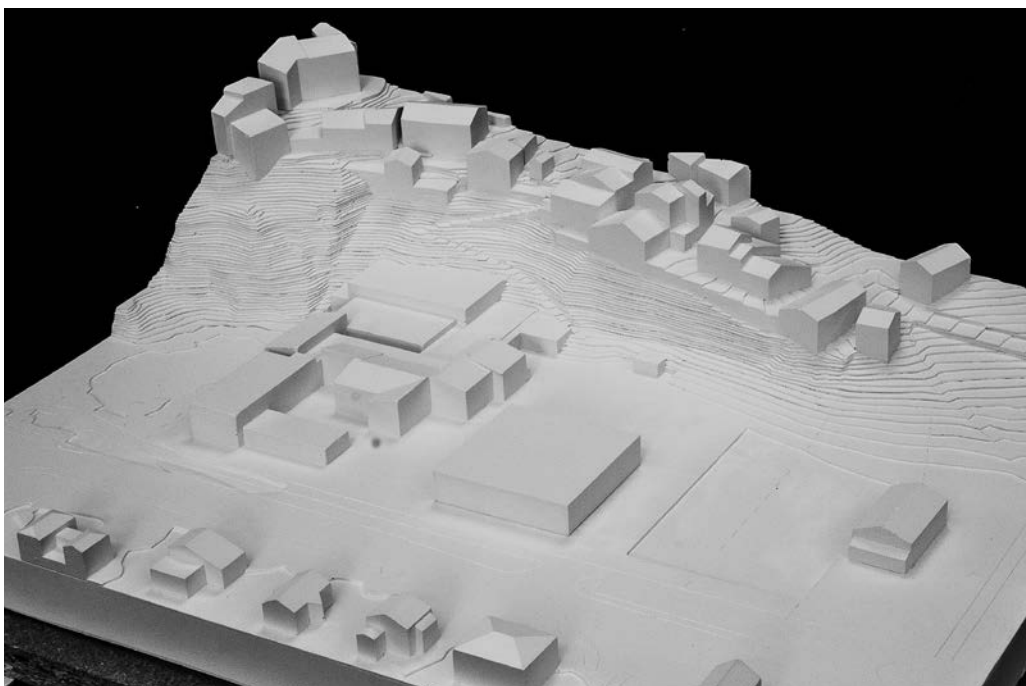
Collaborateurs :

Andrea Arriola, Adrian Mellado, Alonso Atienza,
Miguel Angel Maure

COMPAS INGÉNIEURS SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Alexandru Morar, Carlos Maturana, Eduardo Veloso,
Patrick Viglo, Marc Valtuena, Alexander Lara, Florina Vlad



N°49 LA BOÎTE À FORMES

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Susana Souto,
Magnolia Jacquier

IDEALP SA, SION

Collaborateurs :

Ewan Parvex, Philippe Bianco



N°51 MAYA L'ABEILLE

ESPOSITO+JAVET ARCHITECTES EPFL FAS SIA,
LAUSANNE

Collaborateurs :

Ardian Uka, Marina Biga, Tommaso Alberghi

BG INGÉNIEURS CONSEILS SA, LAUSANNE

Collaborateur :

Yohann Jacquier



N°52 MARMAILLE

FIMA ARCHITECTURE SA, VERBIER

Collaborateurs :

Elodie Martins, Laszlo Nyitray, Charlène Morend,
Guillaume Fellay, Damien Balleys, Olivier Filliez

TERRETTAZ-FELLAY SA, LE CHABLE

Collaborateur :

Thierry Terrettaz



N°53 **WILLY**

JAVIER MÜLLER – ARCHITECTE ETS-SIA, GENÈVE

Collaborateurs :

Javier Müller, Pascaline Vuilloud

HÜNERWALDER & HÄBERLI SION SA, SION

Collaborateurs :

Pascal Gillioz, Philippe Herren, Dannick Gillioz, Quentin Mayor, Caroline Varone-Délèze, Blaise Vauthey, Gianluca Rappo, Alexandra Orlando, Kenza Rizvani, Yohan Varone



N°54 **À LA FILE INDIENNE**

EIDO ARCHITECTES, YVERDON-LES-BAINS

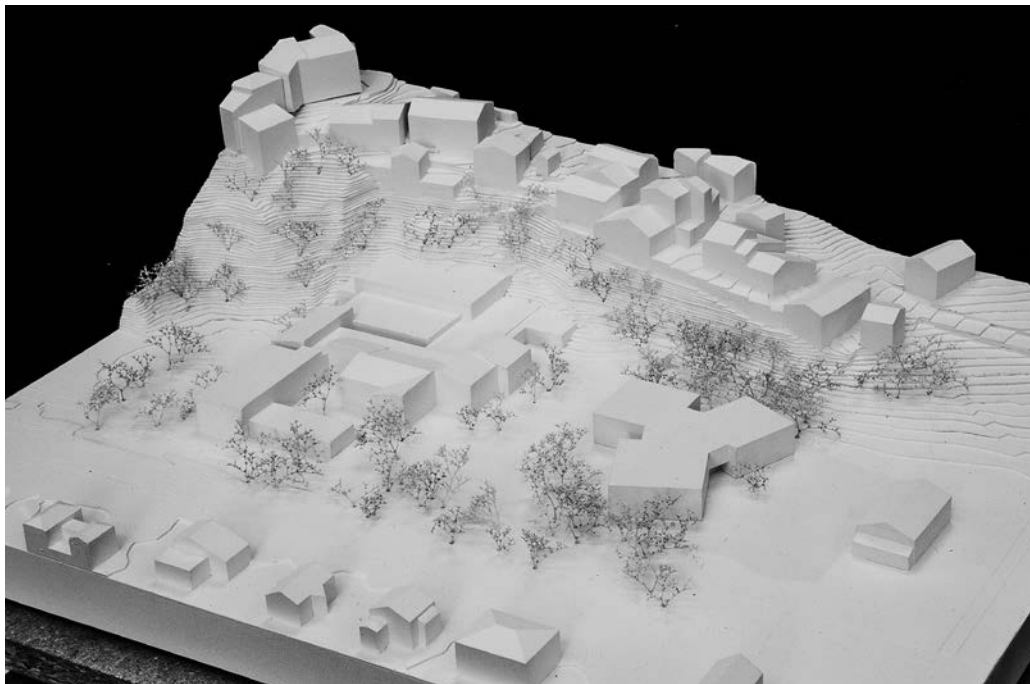
Collaborateurs :

David Eichenberger, Diogo Dos Santos, Noémie Tschabold, Vanessa Delessert, Gaël Nicolet, Mathieu Oppliger

TERRETTAZ-FELLAY SA, LE CHÂBLE

Collaborateur :

Thierry Terrettaz



N°55 **BACCATA**

SIMON DURAND ARCHITECTE SÀRL, RENENS

Collaborateur :

Simon Durand

BOSS ET ASSOCIÉS INGÉNIEURS CONSEILS SA,
ÉCUBLENS

Collaborateurs :

Vincent Freimuller, Marco Martino

